



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE  
**SETTIMANALE CORSU**

**SETTIMANALE CORSU  
D'INFORMAZIONE  
SETTIMANALE CORSU  
D'INFORMAZIONE**



Photo DR

# **SOLEIL ET MISÈRE, UNE RÉALITÉ**

**INTERVIEW  
PIERRE SAVALLI P5À8**



**ASSEMBLÉE**

**CORSE-ÉTAT,  
DE LA FRITURE  
SUR LA LIGNE  
P18**

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3  
OPINIONS P4 • ÉCONOMIE P18  
CARNETS DE BORD P20  
EN BREF ET EN CHIFFRES P22  
LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION P23  
ANNONCES LÉGALES P9

**1,75€**



**S E M P R ' À F I A N C ' À V O I**

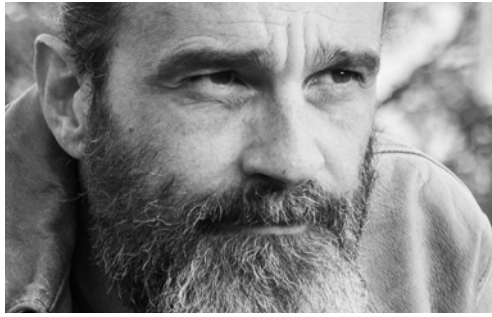
JE NE PEUX PAS M'INSTALLER ICI?  
ÇA SE DISCUTE, ÇA!

LES CONDITIONS D'UN DÉBAT SÉRÉIN  
NE SONT PAS RÉUNIES.  
AU RE VOIR.



INTERVIEW PIERRE SAVALLI

SOLEIL ET MISÈRE, UNE RÉALITÉ P5 À 7



OPINIONS

ÉCONOMIE **TRANSPORTEURS ROUTIERS, LA GROGNE**POLITIQUE **CORSE-ÉTAT, DE LA FRITURE SUR LA LIGNE**

CARNETS DE BORD

EN BREF ET EN CHIFFRES

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

ANNONCES LÉGALES

P4

P18

P18

P20

P22

P23

P9

## ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

## DIRECTION RÉDACTION

Membre du SNPFR

et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication - Rédacteur en chef :

**Paul Aurelli** : 06 86 69 70 99

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition

**Elisabeth Milleliri** : 06 44 88 69 40

informateur.corse@orange.fr

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction**Eric Patris** : 06 44 88 66 33

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

## BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2<sup>e</sup> étage), 20200 BASTIA

Secrétariat

**Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36

gestion@corsicapress-editions.fr

## ANNONCES LÉGALES

**Albert Tapiero** : 04 95 32 89 92 - 06 41 58 40 23

al-informateurcorse@orange.fr

## CORSICA PRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25000€

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

## À MODU NOSTRU

## Accanimentu di Statu?

**P**à a terza volta in trè anni, a dumanda di Pierre Alessandri di veda a so cundanna accunciata hè stata ricusata. Accurdada sempri in un prima tempu da u tribunali d'appiecazioni di i cundanni antiterrorista di Parighji, hè sempri stata ricusata dopu à un appellu furmulatu in quattu è trè setti da a pricura naziunali contr'à u terrurissimu (PNAT). Pà u prighjuneru corsu, chì pò pratenda à una liberazioni cundizionali dipoi cinqu'anni, u scopu era di pudè andà à travaghjà a ghjurnata, prima di vultà in prighjò pà passà a nuttata. Un prucedimentu abbastanza classicu par qualsiasi altru ritenutu in Francia. Ma, videndu st'accanimentu chì ùn voli piantà, si rendi contu omu ch'ellu ùn hè micca u casu. Più cà mai, u cartulari Érignac hè soprattutto puliticu, invece d'essa solu un affari ghjudiziariu. A prova si n'hè cù u trattamentu patutu da Alain Ferrandi, chì cunnosci a listessa sorti. Soca u Statu è a Republica, in u più prufundu di a so anima, ani dicisu chì sti dui omi ùn pudarani mai pagà u so debbitu à a sucità, malgradu u so cumpurtamentu senza prublema dipoi ch'elli si trovani sottu à i marchjoni. A Francia calpighjehja u dirittu, senza a minima impunità. Mentri ch'ellu hè statu lanciatu parechji simani fà un ciculu di discussioni trà l'eletti di a Corsica è u guvernu cuncinendu l'avvena di u nostru paesi, ciò chì pò essa cunsidaratu com'è una pruvucazioni di più ùn hè mancu appena u segnu ch'elli aspittavani i raprisintanti isulani è di manera più glubali u populu corsu. Pari chì tuttu fussi fattu pà fà nascia torna un certu tazzu in carrughju è fà fiascà i discussioni, pruvendu di fà purtà a colpa di stu fiascu à i Corsi. Com'è quandu, di farraghju di u 2018 in Aiacciu, un certu Emmanuel Macron avia fattu purtà tuttu u pesu di u piccatu murtali di l'assassiniu di un prifettu à tutta un'isula. Chì vargogna. ■ Santu CASANOVA

**Vous** aimez écrire et/ou prendre des photos?**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenais?**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE DES CLP D'ICN****Pour nous écrire : journal@icn-presse.corsica**

## SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

**Polémique et confection** font décidément bon ménage depuis quelques semaines. On s'est donc pris le bec pour savoir si, oui ou non, presse et pouvoirs publics ont bien mesuré l'ampleur de la casse sociale engendrée par la liquidation de l'enseigne de prêt-à-porter Camaïeu, certains ne manquant pas de faire observer que l'entreprise n'était pas un modèle d'éthique que ce soit sur le plan social ou environnemental. Certes, mais s'il fallait ne déplorer que la disparition des entreprises qui ont un « moralscore » élevé, on aurait souvent les yeux secs. Reste que depuis le 1<sup>er</sup> octobre, quelque 2600 personnes sont sur le carreau et que le secteur de l'habillement, fragilisé par le Covid puis la crise économique, n'est pas au mieux de sa forme. Les seules affaires qui reprennent sont celles qui éclaboussent une nouvelle fois le gouvernement, avec Alexis Kohler, secrétaire général de l'Elysée, mis en examen pour prise illégale d'intérêts; et Eric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, à l'encontre de qui la Cour de Justice de la République a ordonné un procès, également pour prise illégale d'intérêts. Bien évidemment, les intéressés n'envisagent pas de démissionner et sont maintenus dans leurs fonctions. Et, comme de juste, le président Macron s'est empressé de ne pas donner suite aux propos tenus en 2017 par le candidat Macron qui affirmait alors qu'un ministre mis en examen devait démissionner. Mais, histoire de parler à nouveau chiffons plutôt que casseroles, Olivier Babeau, président de l'Institut Sapiens, a trouvé bon de relancer le sujet du « retour de l'uniforme à l'école », initiative qui, selon lui, « réglerait bien des problèmes », encore qu'il n'ait pas jugé bon de dire lesquels. Au reste, des études réalisées sur le port de l'uniforme à l'école, montrent qu'il est très loin d'avoir des effets positifs, notamment en termes de cohésion, d'assiduité ou d'atténuation des inégalités sociales. Pour régler bien des maux de l'école, il y a sans doute d'autres initiatives à promouvoir et qui mériteraient qu'on retrouse ses manches et mouille un peu son maillot... sauf à être frileux, bien sûr. ■ EM



Hélène Magdo  
@HeleneMagdo

Aujourd'hui dans une indifférence médiatique et gouvernementale presque complète 2400 personnes principalement de femmes seront au chômage avec la fermeture de #Camaieu



Le Monde  
@lemondefr

A l'Elysée, on affirme désormais que la doctrine est qu'un ministre doit quitter ses fonctions seulement après avoir été condamné... sauf si la pression est trop forte.



le Canard justicier  
@Canardjusticier

Alors pardon mais une doctrine qui change en fonction des circonstances c'est pas une doctrine, c'est le fait du prince.



Rodalajoie  
@Rodalajoie

En réponse à @OlivierBabeau

Prions déjà pour que nos élèves ne prennent pas nos dirigeants pour modèles, ça réglerait bien des problèmes aussi.



Chaperon Rouge  
@capucheronrouge

En réponse à @OlivierBabeau

1 - Il n'y a jamais eu d'uniforme à l'école en France métropolitaine  
2 - Ça ne réglerait aucun problème  
3 - Ça en créerait des nouveaux  
Tout ça pour quelques adultes complètement à côté de leurs pompes au niveau connaissance des problèmes éducatifs

### HUMEUR

## La reine est morte, vivent les reines !

De mémoire d'homme, nous n'aurons jamais autant parlé d'une femme cette année !

Sa longue vie, son décès, ses funérailles, ont fait les bonnes feuilles de nombreux journaux. Elle a été le sujet principal de nombreuses conversations privées, de débats publics, de reportages. Tout était beau, tout était flatteur pour l'œil comme pour l'oreille. Tout a été fait ou dit pour que nous rêvions de dorures, de cérémonies grandioses, d'une vie de château ou que nous prenions connaissance de ses aventures à travers le monde comme sa venue princière dans la cité impériale. Et tout, nous a rappelé, consciemment ou pas, qu'en France, il y eut aussi des rois et des reines et il y eut des têtes coupées.

Mais voilà, le conte de fées, aux valeurs thérapeutiques et préféré à une réalité moins éclatante et plus économique, se termine. Place aux comptes d'un événement qui aura coûté plusieurs millions, même si les factures seront largement remboursées par les droits de diffusion, les ventes ou reventes en ligne de produits dérivés. Place à l'oubli de cette longue parenthèse royale anglaise et féminine, car sauf imprévu historique, nous ne serons plus là pour suivre les prochaines aventures d'une souveraine outre-Manche. Le corps d'une mortelle repose enfin en paix auprès de sa famille dans la crypte d'une chapelle. Le corps éternel d'une reine fait désormais partie de « l'histoire des hommes ».

Et voici que, nous pouvons de nouveau, mais surtout enfin, nous intéresser, regarder, soutenir et remercier ces autres reines qui ne vivent pas dans des palais dorés. Celles dont le royaume se résume souvent à si peu. Des reines du quotidien, parfois invisibles, fréquemment ignorées. Des reines qui ici ont pour seul sceptre, un balai, un gant de toilette, un lecteur de code-barres. Des reines qui ailleurs luttent pour sortir de l'oublioir dans lequel elles ont été jetées, qui combattent pour les droits des princesses de demain et qui ont pour seule masse d'armes, leurs chevelures libérées de tant de voiles de servitudes ou leurs voix qui ne doivent plus être couvertes par des hommes qui voudraient les faire taire. ■ Dominique PIETRI

# **SOLEIL ET MISÈRE, UNE RÉALITÉ**

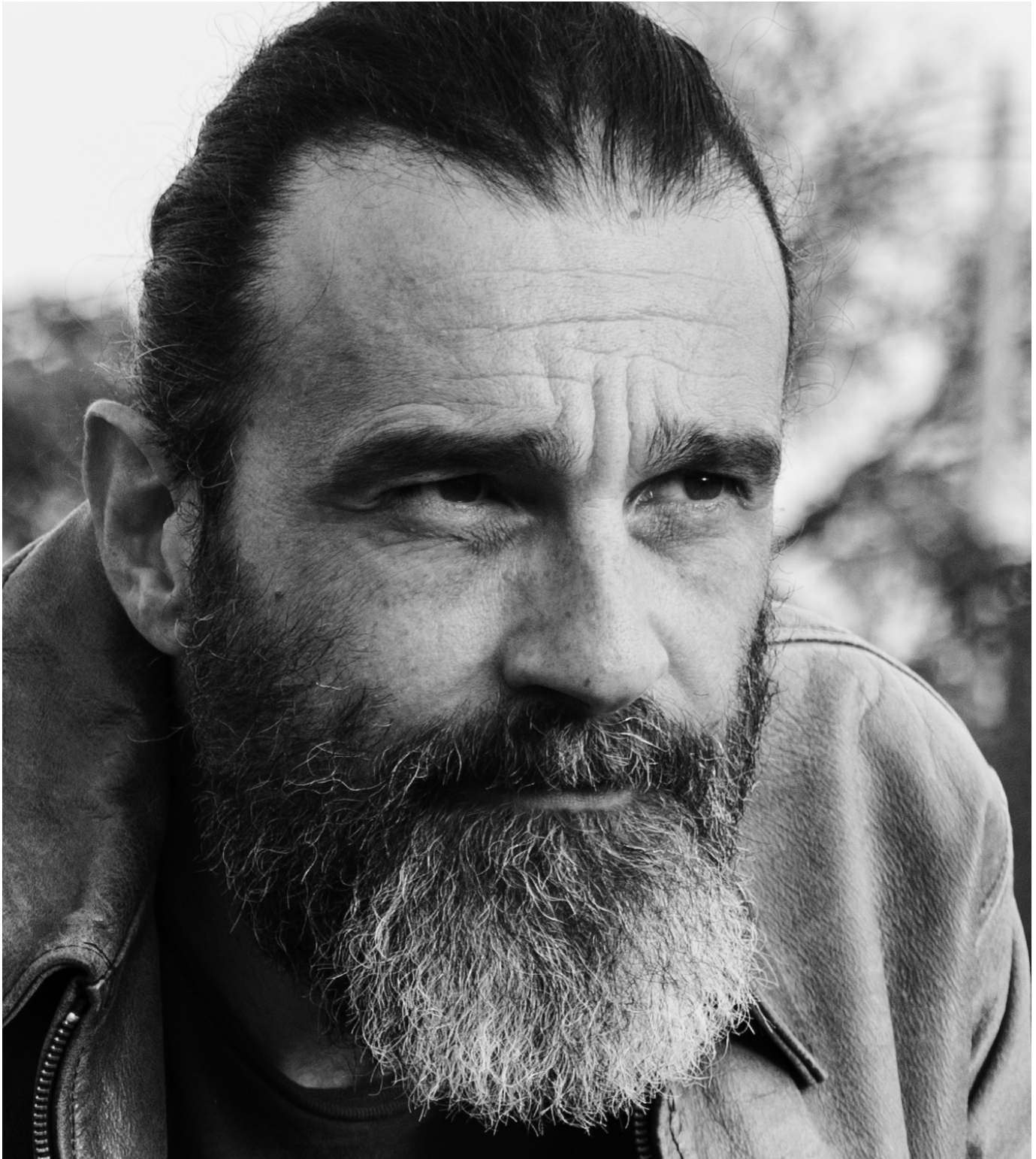


Photo DR

**La misère est moins pénible au soleil, premier documentaire de Pierre Savalli, produit par Omnicube, la société de production de Pierre Gambini -avec qui il a co-écrit la bande son- a obtenu le prix du meilleur documentaire dans la compétition corse du dernier festival Arte Mare. Pierre Savalli y montre le quotidien de SDF avec lesquels il a tissé de réels liens depuis maintenant plusieurs années.**

*Propos recueillis par Frédéric BOURREAU-MICAELLI*



«On pourrait avoir l'impression que dans une très belle ville comme Bastia, qui est une ville très agréable à vivre, être SDF ce n'est pas si mal. Seulement l'impression...»

Photos DR

**Comment en êtes-vous venu à réaliser ce documentaire sur le quotidien des SDF en région bastiaise ?**

C'est quelque chose que je portais depuis très longtemps et j'ai toujours été sensible à cette problématique de voir des gens à la rue. Ça m'a toujours fait beaucoup de mal de voir ça, comme beaucoup de monde, vous me direz, mais je dirai que moi, ça me parasite, ça génère une incompréhension sur mon rapport à eux. Je m'en voulais aussi de ne pas aller plus loin qu'un simple échange banal de rue, de quelques mots ou de quelques pièces. Ça a enfin été l'occasion pour moi de franchir cette frontière et d'aller plus loin avec eux, d'avoir une vraie relation de type amical.

**De nombreux articles et documentaires ont déjà été consacrés aux SDF. Quel était votre propos, votre fil conducteur ?**

Un jeu de miroirs, une inversion des perspectives : une histoire de la Corse vue depuis le sol, à travers les regard de ceux qui vivent exposés à la vue de tous, mais qui sont aussi, de fait, des témoins quotidiens de nos vies. Mieux connaître et comprendre le monde qui nous entoure, notre ville, notre île, notre société, au travers des visions qu'en ont de ceux qui en sont exclus mais qui pourtant en font partie.

**Pourquoi ce titre, La misère est moins pénible au soleil ?**

J'hésitais sur deux titres. Le premier, qui me plaisait bien mais que la production aimait moins, c'était *Une ville en contre-plongée*, qui faisait écho au fait de voir Bastia du point de vue des SDF, qui sont souvent assis par terre. Et puis il y avait *La misère est moins pénible au soleil*, parce que c'est aussi un peu cette espèce de légende urbaine et c'est bien sûr inspiré de la chanson de Charles Aznavour, mais Aznavour était un petit malin et il disait : «il me semble que la misère serait moins pénible au soleil». Donc j'ai délibérément modifié la conjugaison, parce

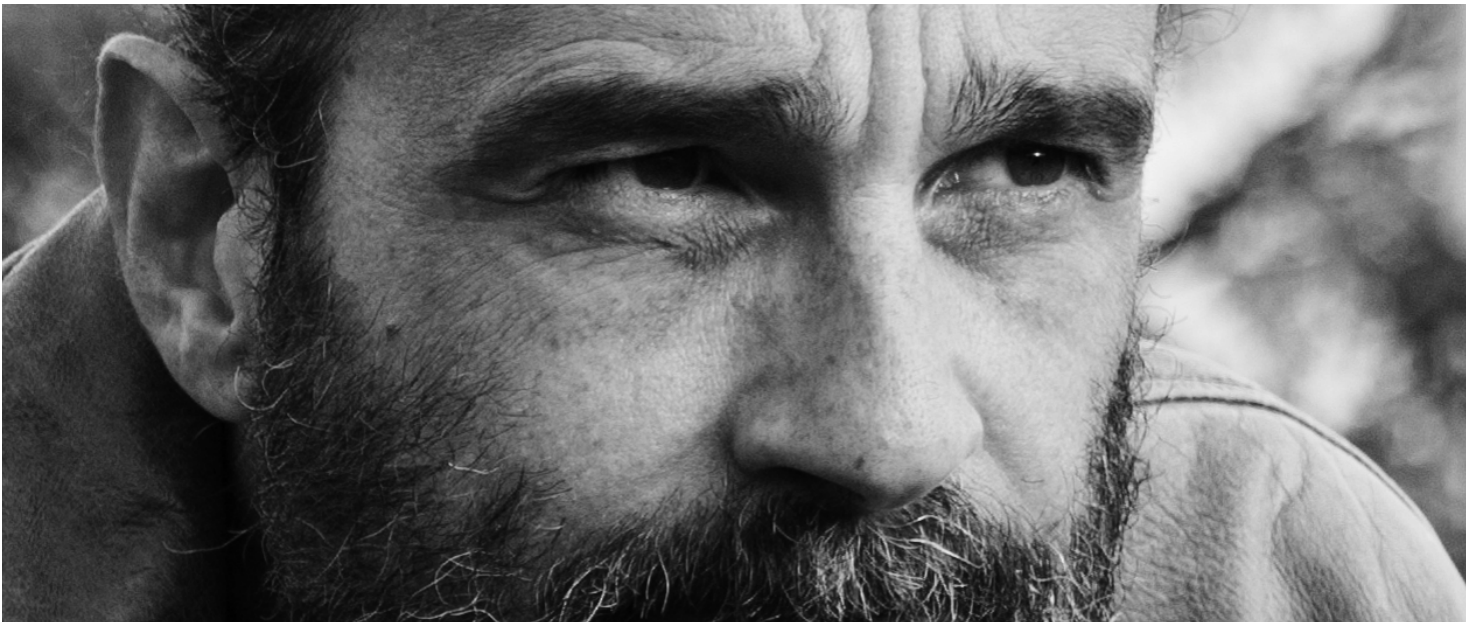
qu'on pourrait avoir l'impression que dans une très belle ville comme Bastia, qui est une ville très agréable à vivre, être SDF ce n'est pas si mal. Seulement l'impression...

**Vous avez récemment écrit et mis en scène une pièce de théâtre, Corsican Way Of Life, tirée du livre de Joseph Antonetti dans laquelle sont présentés des portraits peu élogieux, des personnages en marge de la société insulaire. Comment pensez-vous que ce type de description est perçu par le public ?**

Le documentaire et la pièce de théâtre sont deux univers artistiques et créatifs complètement différents. Je ne parle pas du tout de la même chose, mais je parle quand même de la Corse d'une certaine manière, car c'est ce territoire-là qui est traversé. Au niveau du public, il y a toutes les réactions et je pense que c'est très bien de voir ce qui ne va pas, ça ne m'intéresse pas de faire une pièce de théâtre pour montrer ce qui va, ce n'est pas la peine. Effectivement, le but de la pièce, c'était aussi de montrer tout ce qui m'agace dans cette société ; et ce que dit un des personnages dans la pièce, d'ailleurs, c'est que mon agacement est à la hauteur de l'amour que je porte à ce territoire. Si je n'aimais pas autant ce territoire et les gens qui l'habitent, je ne serais pas aussi sévère, et pour moi c'est presque la clé de voûte de la pièce. Alors oui, ça caricature, ça exagère, ça dépeint des personnages outranciers mais c'est aussi parce que j'ai le sentiment qu'ici, on pourrait avoir une vie meilleure qu'ailleurs. On en a les moyens.

**Il y a tout de même un certain attachement pour ce genre d'anti-héros écorché vif, comment l'expliquez-vous ?**

Je n'ai jamais eu d'affection particulière pour les «winners». Mais j'insiste ici pour qu'aucun lien ne soit fait avec le documentaire, car on y voit des personnes que l'on pourrait assimiler à des «losers» et je pense que ce serait une erreur



*«Ce qui me plaît, c'est la faiblesse, la fragilité, qui génèrent bien souvent une grande sensibilité. Et je pense que c'est peut-être ça qui manque le plus dans ce monde. J'aime la sensibilité.»*

de raisonner comme ça. Le principe du « winner » ne m'a jamais trop convaincu et ce qui m'intéresse, ce sont les choses qui ne vont pas. C'est de voir pourquoi les choses vont mal et parfois des choses qui pourraient très facilement aller bien. Donc déjà, essayons d'assumer ce que nous sommes, et ce genre de travail, c'est aussi pour moi une façon d'assumer, d'être sévère avec soi-même, je m'inclus dans ce travail-là. Je montre dans le documentaire mes limites, et j'espère bien montrer mes limites et mes erreurs et je pense qu'on voit aussi, à travers la pièce de Joseph Antonetti, les limites de ce que nous sommes et dont je fais partie. Je ne m'exclus pas de ces pratiques.

**Qu'est ce qui vous plaît dans ces anti-héros?**

Ce qui me plaît, c'est la faiblesse, la fragilité, qui génèrent bien souvent une grande sensibilité. Et je pense que c'est peut-être ça qui manque le plus dans ce monde. J'aime la sensibilité.

**En plus d'être réalisateur, vous avez aussi travaillé avec Pierre Gambini sur la composition de la musique du documentaire. Comment est-ce qu'on compose pour ce genre de format?**

J'avais des idées très précises sur ce que je voulais. Et j'ai franchement eu la chance de travailler avec Pierre Gambini, même si j'appréhendais un petit peu parce qu'on se connaît depuis 25 ans et que ce n'est pas forcément évident, surtout quand on est un peu directif, ce qui peut être mon cas. Et il m'a donc fait une première proposition après avoir discuté longuement, mais ce n'était pas du tout ce que je voulais. Il m'a dit: «*Pas de problème*». Le lendemain, il m'a fait une nouvelle proposition et j'ai répondu: «*Ah... là, on n'est pas loin, mais telle partie, non*». Le lendemain, j'avais une troisième proposition, il m'a envoyé tout ça et là je n'ai plus eu qu'à avoir la position, assez confortable, presque plus d'un arrangeur que d'un compositeur. Et c'était juste un régal, une efficacité et une écoute incroyables. Franchement, j'appréhendais un petit peu par rap-

port à moi, car je sais que je peux être compliqué, mais entre nous le travail s'est fait très naturellement et de manière fluide. Une efficacité hallucinante.

**A-t-il été facile de trouver les financements pour tourner ce genre de documentaire?**

Je suis heureux de répondre que je n'en sais absolument rien: c'est la chance d'avoir un producteur derrière soi. Je ne me suis pas occupé de ça. Le producteur m'a dit: «*Voilà, tu veux faire ce documentaire, on t'aide à l'écrire et on te donne les moyens de le faire*». Point barre. J'ai réalisé mon documentaire, quand j'avais besoin de quelque chose, j'appelais et c'était réglé, les solutions étaient trouvées. Pierre Gambini, chez Omnicube, c'est un trouveur de solutions!

**Le documentaire était en compétition pour la 40<sup>e</sup> édition du festival Arte Mare, dans la compétition «film corse» où il a été primé. Qu'attendez-vous de cette visibilité?**

Comme je n'aime pas spécialement les « winners », je n'aime pas spécialement les compétitions. Le seul intérêt que trouve à avoir été inscrit puis primé à cette compétition, c'est que ça peut donner une plus grande visibilité au documentaire, une plus grande visibilité aux personnages autour duquel il a été réalisé et donc servir le propos. Je pense que ça peut amener une plus grande audience et donc permettre aux personnages d'être portés un peu plus loin.

**Quels sont vos projets?**

Un projet musical est en chantier et verra probablement le jour au mois de février, avec une tournée derrière. Il y a un autre documentaire qui en est à ses prémices mais sur lequel on a déjà commencé à discuter avec Pierre Gambini. Et il y a la fin de la tournée de *Corsican Way Of Life* qui se jouera à l'automne à Ghisonaccia, Porto-Vecchio, Ajaccio et probablement à Corte. Ainsi, on aura irradié sur tout le territoire. ■

**Dates Corsican Way Of Life:**

22/10 [Ghisonaccia] • 27/10 Aghja [Ajaccio] • 29/10 A casa di Zia Mattea [Cruzinu] • 5/11 Médiathèque l'Animu [Porto Vecchio]

RETARDS DE LIVRAISONS SUR LA CORSE

## LES TRANSPORTEURS EN COLÈRE



MM. Evangelista, Benzoni, Maurizi et Bindinelli du SPTC

Photo Claire Giudici

**Faute de bateaux pour acheminer les remorques chargées, les marchandises arriveraient avec du retard en Corse et leur entreprises comme l'économie de l'île en subiraient les conséquences. C'est ce qu'affirme le Syndicat professionnel des Transporteurs de la Corse (SPTC) que préside Jean-Marie Maurizi. Il s'insurge contre l'organisation des transports maritimes par l'Office des Transports de la Corse (OTC) et les insuffisances de la nouvelle délégation de service public (DSP).**

«On travaille comme au siècle dernier, comme dans les années 1975, dit Jean-Marie Maurizi. Nous sommes toujours dans l'attente du bateau qui pourra charger nos remorques!» Entouré du bureau du syndicat, composé de Jacques Bindinelli, vice-président; Joseph Benzoni, trésorière; Jean-Michel Evangelista, secrétaire, et de différents membres, il a tenu, le 3 octobre 2022, une conférence de presse à Casamozza. Le plus important volume de liaisons se fait entre Marseille, premier port de France, et Bastia, premier port de Corse, avec quelques 1,9 millions de tonnes transportées en 2021 malgré la crise sanitaire. Même si on note une évolution des ports d'Ajaccio et Porto-Vecchio, Bastia reste le point principal d'entrée et de sortie des marchandises. La liaison avec Marseille -assurée uniquement par la Corsica Linea depuis 2019- couvrait, en 2020, quelque 58 % du fret insulaire. «Ce n'est pas le fonctionnement de la compagnie que nous mettons en cause, il correspond à un cahier des charges fixé par la DSP. C'est celui de l'OTC. Il ne répond jamais à nos courriers, ne tient pas compte de nos remarques, ne prend pas en compte nos demandes.» Les transporteurs ont exprimé leurs difficultés à Jean Dominici, président de la Chambre de commerce et d'industrie. «Lui nous a compris, mais avec l'OTC, nous n'avons pas d'évolution.» Que demandent-ils donc? «Une rotation quotidienne est en place entre Bastia et Marseille, mais ce n'est pas suffisant, estime Jean-Marie Maurizi. En pleine saison, il en faudrait quatre de plus et nous avons besoin d'un bateau de capacité supérieure à ceux qui tournent actuellement pour assurer ce service. Il faudrait un bateau du type du Piana de la CMN, qu'on a malencontreusement retiré et dont la Corsica Linea ne dispose pas. Tous les jours, nous avons des remorques qui restent à quai à Marseille. Ce sont des produits que les habitants de Corse attendent. La population a augmenté, les besoins aussi. Et tous les produits, tous les matériaux que nous devons transporter, il faut bien qu'ils traversent la mer.» Pour

les transporteurs, réorganiser le fret, le diriger vers d'autres compagnies maritimes ou d'autres ports est une démarche coûteuse et aléatoire: «Un port de commerce, ce sont d'importantes infrastructures destinées à accueillir non seulement les passagers mais aussi les marchandises dans des conditions sécurisées et fiables, notamment au plan sanitaire pour les produits en frais. Le port de Toulon est trop petit, peu adapté. Et la Corsica Ferries ne permet pas le même service que la Corsica Linea où la remorque voyage seule: là, pour embarquer, elle doit être accompagnée de son tracteur et de son chauffeur. Marseille dispose de toutes les infrastructures nécessaires, c'est le débouché naturel du fret insulaire. Quant à nous, en Corse nous pouvons réaliser des arrivées à Ile-Rousse, Porto-Vecchio ou Propriano, mais avec notre réseau routier qui date de Luigi Piombu, vous voyez le surcoût que ça implique.» Dans le cadre de la nouvelle délégation DSP, trente rotations supplémentaires sont prévues. L'OTC peut les mettre en œuvre en fonction des nécessités. Mais est-ce suffisant? «On nous rétorque régulièrement qu'on ne peut augmenter le nombre des rotations, l'Europe, qui encadre strictement la notion de «service public» au nom de la libre circulation, ne le permettrait pas, dit Jacques Bindinelli. Mais nos entreprises sont en concurrence avec des structures nationales et internationales qui n'ont pas à faire face à ces difficultés. Elles peuvent même réserver leurs passages sur internet alors que pour nous ce service ne fonctionne pas. Notre syndicat regroupe quelques 180 entreprises dont une trentaine fait la liaison Corse-continent. Nous générons, en Corse, près de 240 millions de chiffre d'affaires et employons plus de 1500 personnes, quasiment tous insulaires. Ce que nous vivons est handicapant tant pour nos entreprises que pour l'économie de l'île. Si nous ne pouvons pas nous faire entendre, nous prendrons nos responsabilités et nous agirons: des manifestations ou des blocages ne sont pas à exclure.» ■ Claire GIUDICI





## CREATION SOCIETE

N° 01

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à SAGONE [2018] du 29 septembre 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société Civile Immobilière

**Dénomination sociale :**

**COLONNA FAMILLE**

**Siège social :** Lieu-dit Liscia, 20118 Sagone.

**Objet social :** L'acquisition, la vente à titre exceptionnel, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises.

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social :** 2.000,00 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance :** Monsieur Stéphane, Daniel, François COLONNA, demeurant Lieu-dit Campo Grotello, 20118 Vico

**Clauses relatives aux cessions de parts :** Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 02

### AVIS DE CONSTITUTION

**Dénomination :**

**PASSE TON PERMIS EN CORSE.**

**Forme :** Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.

**Siège social :** 11, Avenue Jean Zuccarelli, 20200 Bastia.

**Objet :** Conseil, organisation, stratégie, mise en relation de relation de réseaux permettant de mettre en contact des personnes en vue de faciliter leurs démarches administratives.

**Durée de la société :** 99 année[s].

**Capital social fixe [montant minimum] :** 1 euros

**Cession d'actions et agrément :**

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés.

**Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :** Dans les conditions statutaires et légales.

**Ont été nommés :**

**Président :** Monsieur Cédric BALDI, 7, Route du Cap - Résidence du Cap - Bât D - 20200 Bastia.

La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis.

N° 03

### AVIS DE CONSTITUTION

Acte authentique de Maître Laura MORNET, Notaire associé de la SELAS dénommée « MAUVE » dont le siège est situé à PARIS [75008], 8, avenue Franklin Delano Roosevelt, du 27/09/2022, contenant CONSTITUTION d'une Société par Actions Simplifiée dénommée : « SAPARA BONA ».

**Siège social :** FIGARI [20114], Domaine Famidda de Peretti Della Rocca, Lieu-dit Pruno.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

**Objet :** La création, l'acquisition, l'exploitation, directement ou indirectement, de toute activité commerciale ou de service ; l'acquisition de tout bien immobilier ou de droits, tant réels que personnels, sur des biens immobiliers et l'exploitation par tout moyen, directement ou indirectement, de ces biens ; l'acquisition de biens meubles corporels ou incorporels, ou de droits, tant réels que personnels, sur des biens meubles corporels ou incorporels ; la fourniture de prestation de toute nature aux personnes morales dont elle détiendrait une participation directe ou par l'intermédiaire de sociétés interposées, que cette détention soit en propriété, en usufruit, en nue-propriété ou encore qu'elle résulte simplement d'un droit personnel.

**Capital social :** 2.000 euros.

**Président :** M. Jean-Baptiste DE PERETTI DE LA ROCCA, demeurant à Figari [20114], Domaine Famidda de Peretti Della Rocca, Lieu-dit Pruno.

Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts par la collectivité des associés.

**Tout associé** peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Pour avis et mention,  
Maître Laura MORNET.

N° 04

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 27/09/2022, il a été constitué une SCM ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale :** SCM LGP

**Objet social :** Mise en commun de moyens utiles destinés à faciliter l'activité professionnelle de ses membres sans que la société puisse elle-même exercer celle-ci.

**Siège social :** 64, Cours Napoléon, 1er étage, 20000 Ajaccio

**Capital initial :** 600 €

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Ajaccio

**Co-gérance :** GUIDERDONI Joëlle, demeurant Lotissement Aghja, Route d'Alata, 20090 Ajaccio, France et LUCCHINI Carole, demeurant Route des Sanguinaires, Résidence Parc Lucie, Capo Rosso, 20000 Ajaccio, France et PAN-CRAZI Cécile, demeurant 7, Boulevard Fred Scamaroni, 20000 Ajaccio, France.

Joëlle GUIDERDONI.

N° 05

### AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 29/09/2022, il a été constitué une SASU dénommée :

**MM**

**Siège social :** Villa Henriette, Rue des Orangers, 20090 Ajaccio

**Capital :** 1000 €

**Objet social :** Restauration rapide, snacking, sandwicherie

**Président :** M MINICONI Ange Marie, demeurant Villa Henriette, Rue des Orangers, 20090 Ajaccio élu pour une durée illimitée

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 06

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 ans, d'une Société Civile sans statut légal particulier immatriculée au RCS de BASTIA, dénommée So.F&C, au capital de 2.506.893 euros, composé d'apport en nature [correspondant à l'apport de 1.155 actions de la société PENTAFERTE FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 1.650.726 euros, ayant son siège social rue des Entrepreneurs, Zac de l'Ambresis, 77270 VILLEPARISIS, immatriculée sous le numéro 319 448 270 RCS MEAUX] d'une valeur globale de 2.506.892 euros et d'apport de numéraire d'une valeur de 1 euro, ayant pour objet l'acquisition, la propriété [par voie d'apport ou autrement] et la gestion et la cession éventuelle de toutes valeurs mobilières, parts sociales et droits sociaux en général, son siège est Villa Les Cèdres, Village de Cardo [2B], 20200 BASTIA, et le gérant est Monsieur Frédéric FABBRI, demeurant Villa Les Cèdres, Village de Cardo [2B], 20200 BASTIA.

Les parts sociales, librement cessibles entre associés ainsi qu'au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant du cédant, ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'agrément de la société donné par décision collective des associés.

N° 07

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 29-09-2022, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION :** K-LIFELEC,

**SIÈGE SOCIAL :** 32, Lotissement du Loretto, Ajaccio [Corse]

**OBJET :** Entreprise générale d'électricité, énergie solaire et photovoltaïque. Structure de réseaux informatiques. Travaux du bâtiment en petite maçonnerie.

**DURÉE :** 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**CAPITAL :** 1000 euros

**PRÉSIDENT :** Monsieur Eric FIESCHI AMBROSI, demeurant 32, Lotissement du Loretto, Ajaccio [Corse],

**AGREMENT :** En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

**IMMATRICULATION :** Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, le Président ou le représentant légal.

N° 08

### AVIS DE CONSTITUTION

**Dénomination :** BC LOCATION.

**Forme :** Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.

**Siège social :** 11, Avenue Jean Zuccarelli, 20200 Bastia.

**Objet :** Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers sans chauffeur et annexes.

**Durée de la société :** 99 année[s].

**Capital social fixe (montant minimum) :** 5000 euros

**Cession d'actions et agrément :**

Libre cession entre les associés.

**Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :** Dans les conditions statutaires et légales.

**Ont été nommés :**

**Président :** Monsieur Cédric BALDI, 7, Route du Cap - Résidence du Cap - Bât D - 20200 Ville-di-Pietrabugno.

La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis.

N° 09



**Maître Marie-Paule  
DIONISI-NAUDIN**

**Avocat à la Cour**

Spécialiste en droit fiscal  
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 06/09/2022, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Dénomination :** FISH N CO

**Forme :** Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

**Siège :** Avenue Georges Pompidou - Rue Stéfano Sardo - 20137 Porto-Vecchio

**Capital :** 400.000 € par apports en nature de 500 actions en pleine propriété de la SASU « CALYPSO ».

**Objet :** La prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés ; toutes prestations de services, conseils, études en faveur des sociétés ou entreprises, sur les plans administratif, comptable, technique, commercial, financier ou autres.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio

**Admission aux assemblées et droit de vote :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Cession d'actions :** Toute cession entre associés est libre. Les cessions aux tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité.

**Président :** Monsieur Romain, Pierre, Félicien BOUVET, demeurant Lieu-dit Stagnolu, Route de Cala Rossa, 20137 Porto-Vecchio

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 10



**Maître Marie-Paule  
DIONISI-NAUDIN**

**Avocat à la Cour**

Spécialiste en droit fiscal  
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 22/09/2022, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Dénomination :** SCI 150

**Forme :** Société Civile Immobilière

**Siège :** C/o Blanchisserie Piccicchi - Lieu-dit Feminaccia - Route de Sotta - 20137 Porto-Vecchio

**Capital :** 1500 € par apport en numéraire

**Objet :** L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio

**Gérant :** Monsieur Jean-Christophe PICCIOCCHI, demeurant 311, Marina di Fiori, 20137 Porto-Vecchio

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à PORTO-VECCHIO en date du 28-09-2022, il a été constitué une **Société par Actions Simplifiée** présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION : GB DENTAL, SIEGE SOCIAL :** route d'Arca, Lieu-dit Figarella, Porto-Vecchio (20137)

**OBJET :** La fabrication, modification, réparation de prothèses dentaires ou produits y afférents.

- L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ;

- Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.

La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

**DUREE :** 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**CAPITAL :** 2000 euros  
**ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. **Chaque membre** de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**AGREMENT :** L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un associé est donné par les associés.

**PRESIDENT :** Monsieur Baptiste, Robert, René GAIL, demeurant Route d'Arca, Lieu-dit Figarella, Porto-Vecchio (Corse).

**DIRECTEUR GENERAL :** Monsieur Farajallah YAZJI, né le 23 février 1966 à AL-QAMISHLI (SYRIE), demeurant au 9, Rue Commandant Ayasse, Lyon (Rhône),  
**IMMATRICULATION :** Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le président.

N° 12

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par ASSP en date du 20/09/2022, il a été constitué une **SCI** dénommée :

**SCI CAVMA**

**Siège social :** 4, Rue Emmanuel Arène, 20000 Ajaccio  
**Capital :** 1.000 €

**Objet social :** Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles ou biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières, immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

**Gérance :** M MANCINI Jérôme demeurant 4, Rue Emmanuel Arène, 20000 Ajaccio

**Cession de parts sociales :** Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute **cession** à un tiers de la Société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

**VANESSA**

Société Civile

Au capital de 1000 euros

Siège social : Trevole

20110 Viggianello

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VIGGIANELLO du 01/07/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société Civile Immobilière

**Dénomination sociale :** VANESSA

**Siège :** Trevole, 20110 Viggianello

**Objet :** L'acquisition de biens immobiliers, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits biens immobiliers et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,

**Durée :** 99 ans

**Capital :** 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance :** Monsieur Jean-Christophe CANGIONI, demeurant Trevole, 20110 Viggianello

**Clauses relatives aux cessions de parts :** Agrément requis dans tous les cas ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,  
La Gérance.



N° 14

**LAURA SANTONI**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit E Casette

Allée du Melo, 98bis, 20600 Furiani

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FURIANI du 30 septembre 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée

**Dénomination :** LAURA SANTONI

**Siège :** Lieu-dit E Casette, Allée du Melo, 98bis, 20600 Furiani

**Durée :** Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital :** 1000 euros  
**Objet :** La vente au détail de fleurs et de compositions florales,

**Sous réserve** des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Transmission des actions :** La cession des actions de l'associé unique est libre.

**Président :** Madame Laura Santoni, demeurant Lieu-dit E Casette, Allée du Melo, 98bis, 20600 Furiani

La **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,  
Le Président.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BIGUGLIA (20620) du 26 septembre 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société à Responsabilité Limitée à Associée Unique

**Dénomination sociale :** PIZZA MICKA

**Siège social :** Allée des Carrefours - Lot N°382 - Les Collines - 20620 Biguglia

**Objet social :** Fabrication et vente de pizzas sur place et à emporter et petite restauration

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social :** 150.000 euros

**Gérance :** Monsieur Mickaël GERMAIN. Demeurant Villa Pastorella, 105 Route de Furiani, 20600 FURIANI, assure la gérance.

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 16

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date du 29 septembre 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** SAS

**Dénomination :** BATTAGLIA DEV CO

**Capital :** 1000 €

**Objet :** L'activité de centre d'appels, le développement commercial, le coaching, l'apport d'affaires pour le compte de tiers, la formation, le conseils en commerce et management.

**Siège social :** Lieu-dit Macchione, 20213 Sorbo-Ocagnano

**Durée :** 99 ans

**Président :** Monsieur Christophe BATTAGLIA né le 15/02/1985, demeurant : Lieu-dit Macchione, 20213 Sorbo-Ocagnano, élu pour une durée indéterminée.

**Immatriculation :** Au RCS de Bastia.

La **cession et transmission** d'action est soumis à agrément.

N° 17

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par ASSP en date du 03/10/22, il a été constitué une **SARL** dénommé **ARBIMEX**

**Siège social :** 12, Avenue Emile Sari, 20200 BASTIA

**Capital :** 100€.

**Objet social :** Services d'architecture

**Gérant :** M. François de RAFFIN de la RAFFINIE demeurant 12, Avenue Emile Sari, 20200 Bastia nommé pour une durée illimitée. **Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation RCS de Bastia.

N° 18

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ALATA du 29/09/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination sociale :** 2J2F

**Siège social :** Les Bas d'Alata, 20167 Alata

**Objet social :** Acquisition et location de logement meublé

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social :** 2000 euros

**Gérance :** M. François FAGGIANELLI demeurant Lieu-dit Volpaja, 20167 Appietto

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

**EARL Dumé GERANDI****AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME :** Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

**DENOMINATION : EARL DUMÉ GERANDI SIEGE SOCIAL :** Pardisole, 20243 Prunelli-di-Fiumorbo

**OBJET :** La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 code rural et de la pêche maritime, c'est-à-dire :

- les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ;

- les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation ;

**DUREE :** 99 années

**CAPITAL :** 30000 euros

**GERANCE :** GERANDI Dominique demeurant Pardisole, 20243 Prunelli-di-Fiumorbo

**IMMATRICULATION :** Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 20

**VALEUR AJOUTEE**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 €

Quartier Chemin Finocchio

Cavallo Morto - 20169 Bonifacio

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 Septembre 2022, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Dénomination :** VALEUR AJOUTEE

**Capital Social :** 1000 euros

**Siège Social :** Quartier Chemin Finocchio - Cavallo Morto - 20169 Bonifacio

**Début d'activité :** 14 Septembre 2022

**Forme :** SAS

**Durée :** 99 ans

**Objet :** Toutes activités de conseils, prestations de services et assistances aux entreprises ou organismes divers en matière financière (ingénierie, expertise...), immobilière, administrative, informatique, d'organisation, de contrôle, d'information, de planification, de gestion, de suivi et autres au profit de toutes sociétés et particuliers.

**Président :** Mr PAOLI Mathieu, Alexandre. Né le 26.09.1986 à Ajaccio (2A), demeurant : Quartier Chemin Finocchio - Cavallo Morto - 20169 Bonifacio. Nationalité française.

**Immatriculation :** Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

**MODIFICATION GERANT**

N° 21

**PHARMACIE PRINCIPALE**

SELARL au capital de 300.000 euros

Siège social : Rue des Agaves

2, Route des Sanguinaires

20000 Ajaccio-493859789 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 27 septembre 2022, l'Assemblée Générale Mixte a pris acte de la fin des fonctions de Co-gérant exercées par Monsieur Patrick, François, Raphael MISUD, à compter du 27 septembre 2022.

Pour avis, La Gérance.

**Centre Cardio Vasculaire**

Société Civile de Moyens  
Au capital de 16.464,49 euros  
Siège social : 15, bd Paoli  
20200 Bastia  
349 349 084 RCS Bastia

**AVIS DE REMPLACEMENT  
DU GÉRANT**

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 septembre 2022 :

Madame Lila Khriis demeurant 11, bis Avenue Jean Zuccarelli, 20200 Bastia, a été nommé en qualité de Gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Edgard Fazi.

L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Monsieur Edgard Fazi a été remplacé par celui de Madame Lila Khriis.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

**CAPO-ROSSO - CAMILLI  
OLLIVIER ET MASSA**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 79.273,49 euros  
Siège social : 20115 Piana  
047 020 292 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 21 septembre 2022, la collectivité des associés a pris acte du décès de Madame Marie Lucie CAMILLI (épouse OLLIVIER), survenu le 22 septembre 2021, de son vivant cogérante de notre Société, et a décidé de procéder à son remplacement, en nommant en qualité de Cogérante, à compter du 21 septembre 2022 : Madame Martine, Eveline CAMILLI épouse MASSA, demeurant Hôtel Capo Rosso, Route de Porto, 20115 Piana.

Pour avis La Gérance.

**EARL NAPOLEON BRIZI**

Exploitation Agricole  
à Responsabilité Limitée  
Au capital de 9.000,00 euros  
Siège social : Cave Orenge de Gaffory  
Lieu-dit Morta Majo, 20253 Patrimoine  
533 687 471 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 01.08.2022 a pris acte de la décision prise par Madame Annie-Claire Edmonde CAMBY veuve MAZoyer de démissionner de ses fonctions de Gérant et a nommé en qualité de nouvelle Gérante Madame Sophie, Christiane MAZOYER, épouse MARIANI, demeurant à BORGIO [20290] 75, lotissement Mare e Monte, pour une durée illimitée à compter du 01.08.2022

Pour avis, La Gérance.

**TP 2 F**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 3000 euros  
Siège social :  
C/. Mr François FAGGIANELLI - Volpaja  
20167 Appietto-789844875 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 13/09/2022, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par M. Jean-François FAGGIANELLI de démissionner de ses fonctions de Gérant et a nommé en qualité de nouveau Gérant M. Jérôme FAGGIANELLI, demeurant Lieu-dit Volpaja, 20167 APPIETTO, pour une durée illimitée à compter du 13/09/2022.

Pour avis, La Gérance.

**MODIFICATION  
SIEGE SOCIAL****Maître Marie-Paule  
DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal  
32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia  
Tel : 04.95.37.64.79  
Fax : 04.95.38.54.71

Lors de l'AGE du 30/06/2022, les associés de la société « SUD CORSE MARINE », SNC au capital de 709.150 € [RCS Ajaccio 511 627 333], ont décidé de transférer le siège social, à compter du même jour, de "Baie de Santa Giulia, CS 30102, 20538 PORTO-VECCHIO" à "Immeuble Espace de Poretta, Avenue de Bastia, 20137 PORTO-VECCHIO". L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

**Centre Cardio Vasculaire**

Société Civile de Moyens  
Au capital de 16.464,49 euros  
Siège social : 15, bd Paoli  
20200 Bastia-349349084 RCS Bastia

**AVIS DE PUBLICITÉ**

Aux termes d'une délibération en date du 15 septembre 2020. L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 15, bd Paoli, 20200 BASTIA au 11, bis Avenue Jean Zuccarelli, 20200 Bastia à compter du 30/09/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

**AZUR ASSAINISSEMENT**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 5000 euros  
Siège social : Padulella - 20137 Lecci  
452 540 099 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2022, la gérance de la société à responsabilité limitée AZUR ASSAINISSEMENT a décidé de transférer le siège social du PADULELLA, 20137 LECCI au n°261 Strada di a Cruci, 20137 LECCI à compter du 1er octobre 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

**Maître Marie-Paule  
DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal  
et droit douanier  
32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia  
Tel : 04.95.37.64.79  
Fax : 04.95.38.54.71

Suivant décision du 30 juin 2022, l'associé unique de la société «T.A.C. MARINE», SAS au capital de 1000 €, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 799 083 480, a décidé de transférer le siège social de "Baie de Santa Giulia - CS 30102 - 20538 PORTO-VECCHIO" à "Immeuble Espace Poretta - Avenue de Bastia - 20137 PORTO-VECCHIO" à compter du même jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

**Maître Marie-Paule  
DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal  
et droit douanier  
32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia  
Tel : 04.95.37.64.79  
Fax : 04.95.38.54.71

Suivant décision du 30 juin 2022, l'associé unique de la société «T.A.C.», SAS au capital de 4.634.850 €, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 522 925 692, a décidé de transférer le siège social de "Baie de Santa Giulia - CS 30102 - 20538 PORTO-VECCHIO" à "Immeuble Espace Poretta - Avenue de Bastia - 20137 PORTO-VECCHIO" à compter du même jour. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.


**Maître Marie-Paule  
DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal  
et droit douanier  
32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia  
Tel : 04.95.37.64.79  
Fax : 04.95.38.54.71

Par AGE du 30 juin 2022, les associés de la société «SANTA GIULIA SUD CORSE», SARL au capital de 360.000 €, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 311 795 272, ont décidé de transférer le siège social de "Baie de Santa Giulia - 20137 PORTO-VECCHIO" à "Immeuble Espace Poretta - Avenue de Bastia - 20137 PORTO-VECCHIO" à compter du 30 juin 2022. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

 **04 95 32 04 40**

 **04 95 32 02 38**

**Maître Marie-Paule  
DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal  
et droit douanier  
32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia  
Tel : 04.95.37.64.79  
Fax : 04.95.38.54.71

Par AGE du 30 juin 2022, les associés de la société «CASTELL'VERDE DI SANTA GIULIA», SARL au capital de 220.500 €, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 338 029 317, ont décidé de transférer le siège social de "Lieu-dit Santa Giulia - CS 30102 - 20538 PORTO-VECCHIO" à "Immeuble Espace Poretta - Avenue de Bastia - 20137 PORTO-VECCHIO" à compter du 30 juin 2022. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

**Maître Marie-Paule  
DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal  
et droit douanier  
32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia  
Tel : 04.95.37.64.79  
Fax : 04.95.38.54.71

Par AGE du 30 juin 2022, les associés de la société «CASTELL MARE», SAS au capital de 8000 €, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 347 384 414, ont décidé de transférer le siège social de "Baie de Santa Giulia - CS 30102 - 20538 PORTO-VECCHIO" à "Immeuble Espace Poretta - Avenue de Bastia - 20137 PORTO-VECCHIO" à compter du 30 juin 2022. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

**MODIFICATION  
CAPITAL SOCIAL****Maître Marie-Paule  
DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal  
et droit douanier  
32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia  
Tel : 04.95.37.64.79  
Fax : 04.95.38.54.71

Suivant AGE du 15.07.2022, les associés de la société « SUD CORSE MARINE », SNC au capital de 476.129 euros, dont le siège est Immeuble Espace Poretta, Avenue de Bastia, 20137 PORTO-VECCHIO [RCS AJACCIO 511 627 333], ont décidé, une réduction de capital non motivée par des pertes d'un montant de 186.000 € pour le ramener de 476.129 € à 290.129 €. Cette réduction de capital a lieu par voie de rachat par la société de 186.000 parts qui sont annulées. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 35



## Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Lors de l'AGE du 30/06/2022, les associés de la société « **SUD CORSE MARINE** », SNC au capital de 709.150 € dont le siège est Baie de Santa Giulia, CS 30102, 20538 PORTO-VECCHIO (RCS Ajaccio 511 627 333) ont décidé de diviser par 10 la valeur nominale des parts et d'établir la nouvelle valeur nominale à 1 €.

Ils ont décidé corrélativement de multiplier par 10 le nombre de parts composant à ce jour le capital social de la société, le portant ainsi de 70.915 parts à 709.150 avec une valeur nominale de 1 euro chacune.

Ainsi, les associés recevront 10 parts d'une valeur nominale d'1 € en échange de chaque part de 10 € préalablement à la division.

Le montant du capital social, qui est de 709.150 € reste inchangé.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 36



## Dénomination : DISTRIVINU.

Forme : SARL

Siège social : Lieu-dit Ceppe

RN 193 - 20620 Biguglia

799 047 766 RCS de Bastia

## CAPITAL SOCIAL

Aux termes de l'AGE en date du 19 septembre 2022, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 240000 euros à 187200 euros. Modification des articles "6 - AP-PORTS" et "7 - CAPITAL".

Mention sera portée au RCS de Bastia.

N° 37

## SI CAPITAL

Société Civile

Au capital de 1.668.880 €

Siège social : 12, rue Général Fiorella

20000 Ajaccio

RCS Ajaccio 849 236 484

Par décision de l'AGE du 02/09/2022, il a été décidé d'augmenter le capital social de 230.412 € par apport de titres, le portant ainsi à 1.889.300 €.

Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 38

## Pi Capital

Société Civile

Au capital de 1.668.880 €

Siège social : 12, rue Général Fiorella

20000 Ajaccio

849 321 922 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGE du 02/09/2022, il a été décidé d'augmenter le capital social de 228.760 € par apport de titres, le portant ainsi à 1.897.640 €.

Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 39



## Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Lors de l'AGE du 30/06/2022, les associés de la société « **SUD CORSE MARINE** », SNC au capital de 709.150 € dont le siège est Baie de Santa Giulia, CS 30102, 20538 PORTO-VECCHIO (RCS Ajaccio 511 627 333), après avoir constaté que le bilan arrêté au 31.12.2021 fait apparaître des pertes de 233.021 €, ont décidé de réduire, à compter du même jour, le capital par absorption desdites pertes et de le ramener de 709.150 €, divisé en 709.150 parts de 1 € chacune, à 476.129 €. Par suite les propriétaires des 709.150 parts anciennes ont reçu 476.129 parts nouvelles pour 709.150 parts anciennes. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

## MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 40

## SOL SOLUTION

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 4000 €

Siège social :

Chez Monsieur David Pinvidic

Lieu-dit Colombina, 20129 Bastelicaccia

RCS Ajaccio 538 911 991

## MODIFICATION SIEGE SOCIAL ET DENOMINATION SOCIALE

Aux termes d'une délibération en date du 23 septembre 2022 à Bastelicaccia, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à Responsabilité Limitée a décidé dans un premier temps de transférer le siège social de la société.

\* Ancien siège : Chez Monsieur David Pinvidic, Lieu-dit Colombina, Chez Monsieur Pinvidic David, 20129 Bastelicaccia.  
\* Nouveau siège : Les Ateliers de Suartello, lot 107, Chemin de Ranuchiettu, 20167 Mezzavia, commune d'Ajaccio.  
Dans un second temps de modifier la dénomination sociale.

Ancienne dénomination :

SOL SOLUTION

Nouvelle dénomination :

SOL CORSE

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

N° 41

## LES PAVILLONS DU GOLFE

SARL au capital de 9000 euros

Siège social : Favone, Route de Conca

20135 Conca

440 968 956 RCS Ajaccio

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 septembre 2022, les associés ont décidé :

- De fixer la date de clôture de l'exercice social au 31 octobre.

L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de dix (10) mois et sera clos le 31 octobre 2022.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 42

## LE LODGE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 8000,00 euros

Siège social : Quai Pascal Paoli

20137 Porto-Vecchio

498 942 945 RCS Ajaccio

## AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 Septembre 2022 :

Il a été décidé d'étendre, à compter du 24 Septembre 2022, l'objet social aux activités suivantes :

L'organisation de croisières maritimes, avec ou sans prestations, ainsi que la location de bateaux à une clientèle remplissant les conditions requises pour la navigation.

En conséquence, l'article "Objet" des statuts a été modifié comme suit :

\* Nouvelle mention :

La société a pour objet, tant en France qu'à l'Étranger :

- La restauration de type traditionnel ;  
- La fourniture des consommations accompagnant les repas ;

- L'activité de débit de boissons ;  
- L'activité de traiteur, plats à emporter ;

- L'organisation de croisières maritimes, avec ou sans prestations, ainsi que la location de bateaux à une clientèle remplissant les conditions requises pour la navigation.

Le reste de l'article est inchangé.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 43

## DOMAINE U BUGNU

Société Par Actions Simplifiée

Au capital de 40.000.00 €

Siège social : Quartier Funtanella

20160 Vico

788 419 372 RCS Ajaccio

Suivant décisions prises par les actionnaires en assemblée générale ordinaire en date du 22 septembre 2022.

Il résulte que Madame Célia POULENARD, née le 20 juillet 2001 à AJACCIO, de nationalité française, demeurant à Funtanella VICO, et Madame Laura POULENARD, née le 13 août 1999 à AJACCIO, de nationalité française, demeurant à Funtanella VICO ont été nommées en qualité de Directrices Générales, à compter du même jour et pour une durée indéterminée.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 44

## TST INVEST

SAS au capital de 1.000.000 €

Siège social : 10, Résidence Pinedda

U Frusteru - Bâtiment C

20110 Propriano

515 097 731 RCS Ajaccio

Aux termes de décisions en date du 1er juin 2022, l'associé unique a étendu l'objet social aux activités suivantes :

Acquisition de bateaux, d'avions, et plus généralement de tous appareils, équipements, matériels et fournitures, moteurs et accessoires, destinés au service de voyageurs ou au transport de marchandises, sous quelque forme que ce soit, par voie terrestre ou aérienne, puis il a modifié en conséquence l'article 4 des statuts de la société.

Pour avis.

N° 45

## SAS L & M

Société par Actions Simplifiée

Siège social : Route de Tavarria

20110 Propriano

RCS : Ajaccio 538 518 937

## AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 août 2022, la collectivité des associés de la SARL L & M a décidé de la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée à compter du 12 août 2022. Cette transformation et cette nomination entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme :

Ancienne mention : Société à responsabilité limitée.

Nouvelle mention : Société par actions simplifiée.

Administration :

Ancienne mention : le gérant M. Jérémy LEANDRI

Nouvelle mention : M. Jérémy LEANDRI est nommé président

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions à des tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.



N° 46

## Raison sociale :

SAS FISHCLIP

Capital : 1000 €

Siège social : 16, rue Clémenceau

20260 Calvi

RCS : Bastia B 905 399 895

## EXTENSION OBJET SOCIAL

Suivant A.G.E en date du 30/09/2022, les associés de la société SAS FISHCLIP ont décidé l'extension de son objet social qui devient comme suit :

\* Ancienne mention :

"La société a pour objet en France et l'étranger :

- La conception, la fabrication, la commercialisation, le négoce en gros demi gros ou au détail par voie traditionnelle ou par e-commerce, la distribution de tous produits, objet ou accessoire, issus ou non d'une activité inventive ou pas."

\* Nouvelle mention :

"La société a pour objet en France ou à l'étranger :

- Vente en ambulancier de tous produits alimentaires, artisanaux ou non, cuisinés ou non, snacking et petite restauration.

- La conception, la fabrication, la commercialisation, le négoce en gros demi gros ou au détail par voie traditionnelle ou par e-commerce, la distribution de tous produits, objet ou accessoire, issus ou non d'une activité inventive ou pas."

Les statuts de la société ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis, Le gérant.

## DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 47



**Olivier PELLEGRI**  
Avocat

Port de Plaisance de Toga  
20200 Bastia  
Tel 04 95 32 05 85

[Pellegri.olivier@orange.fr](mailto:Pellegri.olivier@orange.fr)

### LA CARAVELLE

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 7623 euros

Siège : Figaretto

20230 Poggio-Mezzana

**Siège de Liquidation :** Figaretto

Poggio-Mezzana 20230

404 694 895 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 04/10/2022 a décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter 04/10/2022 et **sa mise en liquidation amiable** sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

**Elle a nommé comme liquidateur** Monsieur David PILLOT, demeurant 3, Rue SPINOLA - 20200 BASTIA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le **siège de la liquidation** est fixé FIGARETTO, POGGIO-MEZZANA 20230. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les **actes et pièces relatifs** à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,  
Le Liquidateur.

N° 48

### OPTIMISE UP

SAS au capital de 500 euros

**Siège de liquidation :**

Chemin de Milella, Plaine de Peri

20167 Péri

838 402 923 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 31/08/2022, l'associée unique a décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter de ce jour et **sa mise en liquidation amiable** sous le régime conventionnel.

Madame Gaele, Anne-Marie MICHEL, demeurant APPIETTO 20167, Route Piscia Rossa, lieu-dit Penucano, associée unique, **exercera les fonctions de liquidateur** pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le **siège de la liquidation** est fixé Chemin de Milella, Plaine de Peri, 20167 PERI. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les **actes et pièces relatifs** à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,  
Le Liquidateur.

N° 49

### MARE E MONTE IMMOBILIER

Société Par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 7500 euros

Siège social :

Zone Industrielle de Bastia

20600 Bastia (Haute-Corse)

499 325 660 RCS Bastia

### AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 22 août 2022, l'assemblée a : - décidé la **dissolution anticipée** de la société a été prononcée à compter de ce jour suivi de **sa mise en liquidation**. - **désigné en qualité de liquidateur :** Monsieur Daniel BENEDETTINI, demeurant à BASTIA 20200, (Haute-Corse), 8 Bis Rue FAVALELLI - Maison du Régent, à qui ont été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- le **siège de la liquidation** est fixé au siège social à BASTIA 20600, (Haute-Corse), Zone Industrielle de BASTIA. Le **dépôt des actes et pièces** relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,  
Le liquidateur.

N° 50

La Société Civile Immobilière

### Casa Luna

Siège social : Coibiti - San Lorenzo

20244 San Lorenzo

RCS 392 608 907 R.C.S Bastia

Par acte authentique établi par l'étude notariée Poggi-Gondouin en date du 4 août 2022, **a été entériné définitivement, le partage indivis entre les associés** de la SCI Casa Luna, Mr Boschi Sylvain et son épouse Madeleine Boschi, Mr François Boschi.

Les **comptes de liquidation** seront déposés au greffe du tribunal de Commerce de Bastia aux fins de régularisation des formalités.

Pour avis, le liquidateur.

N° 51

### RESTAURANT U CASTELLU

SARL au capital de 101.000,00 euros

Siège social : Lieu-dit Castellu

20118 Coggia

RCS Ajaccio 539 945 162

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2022, l'associé unique a décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter de ce jour et **sa mise en liquidation amiable** sous le régime conventionnel.

Monsieur Stéphane, Daniel, François COLONNA, gérant, **exercera les fonctions de liquidateur** pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le **siège de la liquidation** est fixé Lieu-dit Castellu, 20118 COGGIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les **actes et pièces relatifs** à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,  
Le Liquidateur.

N° 52

### MB DECO

SARL au capital de 300,00 Euros

Siège social :

C/. Madame MARCHINI Marie-Blanche

Caravonu - 20114 Figari

R.C.S : Ajaccio 788 648 731

### AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 septembre 2022 :

Les associés ont décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter du 22 septembre 2022 et **sa mise en liquidation**.

L'assemblée générale susvisée a **nommé comme liquidateur**, Madame Marie-Blanche MARCHINI, demeurant à Araggio, 20137 Porto-Vecchio, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le **siège de la liquidation est fixé :** Chez Madame Marie-Blanche MARCHINI, à Caravonu, 20114 FIGARI, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le **dépôt des actes et pièces** relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

**Mention sera faite au RCS :** Ajaccio.

Pour avis,

N° 53

### RESTAURANT U CASTELLU

SARL au capital de 101.000,00 euros

Siège social : Lieu-dit Castellu

20118 Coggia

RCS Ajaccio 539 945 162

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2021, l'associé unique a **approuvé** le compte définitif de liquidation, **déchargé** Monsieur Stéphane, Daniel, François COLONNA de son mandat de liquidateur, **donné** à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la **clôture** de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les **comptes de liquidation** seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 54

### SQ RESIDENCE DE TOURISME LAETITA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social :

4, Lotissement Taglio d'Oro

Bocca dell'Oro, 20137 Porto-Vecchio

914 325 881 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 août 2022 au siège de liquidation a **approuvé** le compte définitif de liquidation, **déchargé** Monsieur Xavier TRABIA, demeurant 20 C, Chemin de la Genève, 1213 ONEX (SUISSE), de son mandat de liquidateur, **donné** à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la **clôture** de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les **comptes de liquidation** sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la **Société sera radiée** dudit registre.

Pour avis,  
Le Liquidateur.

N° 55

### ETF ELECTRICITE TESSEIRE ET FIESCHI

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 6000 Euros

Siège social : 32, Lotissement du Loretto

20090 Ajaccio (Corse)

528 449 853 RCS Ajaccio

### AVIS DE PUBLICITE LEGALE

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 19 septembre 2022 la **dissolution anticipée** de la société à compter du 25 septembre 2022 suivie de **sa mise en liquidation amiable** en application des dispositions statutaires.

**A été nommé comme liquidateur :** Monsieur Eric FIESCHI, demeurant à AJACCIO (Corse) 32, Lotissement du LORETTO, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

Le **siège de la liquidation** est fixé au siège social à AJACCIO (Corse) 32, Lotissement du Loretto.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le **dépôt des actes et pièces** relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,  
Le liquidateur.

N° 56

### CORSICASIA

SAS au capital de 2000 €

Siège social : Place de l'Eglise

Maison Donati - Ocagnano

20213 Sorbo-Ocagnano

795 377 100 RCS de Bastia

L'associé unique a décidé le 31/08/2022 la **dissolution anticipée** de la société et **sa mise en liquidation amiable** à compter du même jour, **nommé liquidateur** M. DALMAS Jacques, demeurant Place de l'Eglise, Maison Donati, Ocagnano, 20213 Sorbo-Ocagnano, et **fixé le siège de liquidation** au siège social.

**Mention au RCS de Bastia.**

N° 57

### OPTIMISE UP

SAS en liquidation

Au capital de 500 euros

**Siège de liquidation :**

Chemin de Milella

Plaine de Peri, 20167 Péri

838 402 923 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 31/08/2022 au siège de liquidation, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a **approuvé** le compte définitif de liquidation, **déchargé** Madame Gaele, Anne-Marie MICHEL, demeurant Route Piscia Rossa, lieu-dit Penucano, 20167 APPIETTO, de son mandat de liquidateur, lui a **donné** quitus de sa gestion et prononcé la **clôture** de la liquidation.

Les **comptes de liquidation** sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la **Société sera radiée** dudit registre.

Pour avis,  
Le Liquidateur.



PREFET DE LA CORSE-DU-SUD

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

SERVICE URBANISME PLANIFICATION HABITAT

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### 1ère insertion,

Par arrêté préfectoral n° 2A-2022-09-28-00003 en date du 28 septembre 2022, le préfet de Corse, préfet de Corse-du-Sud, informe le public de la tenue d'une enquête publique en vue du projet de la réalisation d'une centrale solaire photovoltaïque avec système de stockage de l'énergie sur la commune de PORTO-VECCHIO. Celle-ci se déroulera durant 38 jours consécutifs du 24 octobre 2022 à 09 h 00 au 30 novembre 2022 inclus à 12 h 00.

Monsieur **Puccio William**, a été désigné par le tribunal administratif de Bastia en date du 02 septembre 2022, en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier soumis à enquête sera tenu à la disposition du public, en support papier :

- à la mairie de PORTO-VECCHIO - Rue Fred Scamaroni - 20537 PORTO-VECCHIO Cedex, désigné comme siège de l'enquête, du lundi au vendredi aux heures d'ouverture au public ;

Et sous format numérique :

- sur le site internet de la Préfecture de Corse :

<http://www.corse-du-sud.gouv.fr/enquetes-publiques-35.html>.

Un poste informatique sera mis à la disposition du public pour l'accès gratuit au dossier d'enquête :

- à la mairie de PORTO-VECCHIO, du lundi au vendredi aux heures d'ouverture au public.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, qui sera ouvert à la mairie de PORTO-VECCHIO.

Les observations et propositions du public pourront également être adressées au commissaire enquêteur :

- par voie postale : **Mairie de Porto-Vecchio - A l'attention de M. Le commissaire enquêteur - Rue Fred Scamaroni - 20537 PORTO-VECCHIO Cedex** ; ces observations écrites seront annexées au registre après visa du commissaire enquêteur ;

- le public pourra également formuler ses observations au commissaire enquêteur par téléphone (06 82 58 94 01) les jours ouvrables de 09h00 à 12h00 et de 17h00 à 20h00 ainsi que le samedi matin de 09h00 à 12h00.

- sur le registre dématérialisé via le lien suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4251>

- par courrier électronique à l'adresse suivante :

[enquete-publique-4251@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4251@registre-dematerialise.fr) ; ces observations seront accessibles sur le registre dématérialisé.

**Les permanences du commissaire enquêteur se tiendront à la mairie de PORTO-VECCHIO :**

- lundi 24 octobre 2022 de 09 h 00 à 12 h 00 (**ouverture d'enquête**)

- mercredi 16 novembre 2022 de 14 h 00 à 17 h 00

- mercredi 23 novembre 2022 de 09 h 00 à 12 h 00

- mercredi 30 novembre 2022 de 09 h 00 à 12 h 00 (**clôture d'enquête**)

S'agissant de la demande de permis de construire, la décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit un arrêté accordant le permis de construire, avec ou sans prescriptions, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté de sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé par l'administration au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R. 423-32 du code de l'urbanisme. Le préfet de Corse et de Corse-du-Sud est l'autorité compétente pour prendre cette décision.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sont consultables durant un an sur le site internet de la Préfecture de Corse-du-Sud (<http://www.corse-du-sud.gouv.fr/enquetes-publiques-35.html>), sur le registre dématérialisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/4251>) et en version papier à la mairie de PORTO-VECCHIO.

Contact pour toute information : Monsieur CHIARI, rue du Docteur Morucci - 20200 BASTIA - Téléphone : 04 95 48 18 87 - Courriel : paoli@akuoenergy.com.

N° 59



COMMUNE DE CASTELLARE DI CASINCA

(Haute-Corse)

### AVIS AU PUBLIC

#### INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU)

Par délibération n°DE\_2022\_08\_36 en date du 14 Septembre 2022, le **Conseil Municipal de CASTELLARE DI CASINCA a décidé d'instaurer le Droit de Préemption Urbain (DPU) sur les zones UCai et Umi**, conformément au plan annexé et intégré au Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération n°DE\_2022\_02\_08 en date du 03 Mars 2022 ; a confirmé la délégation donnée à Monsieur le Maire pour l'exercice du D.P.U.

La présente délibération est affichée en Mairie pendant un mois et consultable aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Maire,

Marc Marie FILIPPI.

N° 60

### AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

MAIRIE DE CARGIACA

#### RÉHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTÈRE

##### Nom complet de l'acheteur :

MAIRIE DE CARGIACA  
Numéro national d'identification  
SIRET : 21200066500019  
Ville : CARGIACA  
Code Postal : 20164

##### Groupement de commande : Non.

##### Moyen d'accès aux documents de la consultation

Lien URL vers le profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

##### Identifiant interne de la consultation : 202202

##### Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui.

##### Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non.

##### Nom du contact :

Monsieur Jacques De ROCCA SERRA

##### Adresse mail du contact

[commune-de-cargiaca@orange.fr](mailto:commune-de-cargiaca@orange.fr)

Numéro de téléphone du contact  
0495788402

##### Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

##### Capacité économique et financière :

(Voir RC) Preuve d'une assurance pour les risques professionnels

##### Capacité technique et professionnelle :

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

##### Technique d'achat : Sans objet

##### Date et heure limite de réception des plis : 24/10/2022 à 16:00

##### Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite.

##### Réduction du nombre de candidat : Non.

##### Possibilité d'attribution sans négociation [Attribution sur la base de l'offre initiale] : Oui.

##### L'acheteur exige la présentation des variantes : Non.

##### Intitulé du marché : Réhabilitation de l'ancien presbytère

##### Type de marché : Travaux

##### Description succincte du marché :

Réhabilitation de l'ancien presbytère

##### Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche :

Démolition, Plomberie, Menuiserie, Electricité, Gros oeuvre

##### Lieu principal d'exécution du marché : Commune de CARGIACA

##### Durée du marché (en mois) : 11.

##### Consultation à tranches : Non.

##### La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : Non.

##### Marché alloti : Oui.

##### Description du lot : Gros-oeuvre - démolition, charpente, cloisons - doublages - faux plafonds - peinture/ menuiserie intérieure/ serrurerie/ menuiserie extérieure.

##### Lieu d'exécution du lot : Commune de Cargiaca

##### Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche :

Gros oeuvre

##### Description du lot : Électricité, CFO - CFA

##### Lieu d'exécution du lot : Commune de Cargiaca

##### Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche :

Electricité

##### Description du lot : CVC - Plomberie

##### Lieu d'exécution du lot : Commune de Cargiaca

##### Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche :

Climatisation, Plomberie

##### Visite obligatoire : Oui.

##### Détails sur la visite : Commune de Cargiaca.

N° 61

### AVIS DE PUBLICITE

#### ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim

Avenue Paul Giacobbi

BP 618 - 20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30

SIRET 33035573600019

##### Référence acheteur : 22/FS/009

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

**Objet :** Prestations de nettoyage des locaux, de la vitrerie ainsi que la fourniture des consommables sanitaires et d'évacuation des déchets pour les antennes de l'ODARC

##### Procédure : Procédure adaptée

##### Forme de la procédure :

Lot N° 01 - Entretien périodique des locaux de l'antenne de Cargèse

Lot N° 02 - Entretien périodique des locaux de l'antenne de Sartène

Lot N° 03 - Entretien périodique des locaux de l'antenne de Porto-Vecchio

Lot N° 04 - Entretien périodique des locaux de l'antenne de Cateri

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

45% Valeur technique de l'offre

55% Prix

##### Remise des offres : 31/10/22 à 18h00 au plus tard.

##### Envoi à la publication le : 03/10/2022

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>.

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ORIENTE****AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE****MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX****1 - Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

Communauté de Communes de l'ORIENTE  
20, cours Jean Charles SARROCHI, 20270 ALERIA  
Tél. : 04 95 57 97 63 - Fax : 04 95 57 07 74  
E-Mail : [contact@oriente.fr](mailto:contact@oriente.fr)

**2 - Représentant du pouvoir adjudicateur/Correspondant :** Monsieur le Président de la communauté de communes de l'ORIENTE.**3 - Procédure :** Le présent marché public de travaux est passé selon une procédure adaptée en application des dispositions des articles R.2123 - 1 à 7 du Code de la Commande Publique.**4 - Objet de la consultation et caractéristiques :**

**La présente consultation concerne :** Réalisation d'un terrain de Baseball

**Caractéristiques essentielles :** Conformés au CCTP

**Lieu(x) d'exécution :** Commune d'ALERIA

Le délai d'exécution des travaux devra s'inscrire dans un espace temps compris entre 2 mois minimum et 4 mois maximum. Le marché prendra effet à compter de l'Ordre de Service de démarrage des travaux.

**5 - Numéro d'identification du marché :** Marché référencé n° CCO MAPA 2022-09-03**6 - Conditions de participation :** Il convient de se référer au règlement de la consultation.**7 - Critères d'attribution :** L'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.**8 - Retrait électronique des dossiers de consultation :**

Téléchargement gratuit du dossier de consultation des entreprises (DCE) et de l'avis de marché via le profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com/>  
Les candidats pourront s'identifier sur le site et indiquer une adresse courriel permettant de façon certaine une correspondance électronique pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications. Pour les modalités de retrait des documents, se référer aux conditions générales du profil d'acheteur.

**9 - Transmission électronique :**

**Les soumissionnaires ne peuvent choisir qu'un seul mode de transmission :**

par voie électronique via la plateforme de dématérialisation

<https://www.achatspublicscorse.com/>

Le contenu des plis ainsi que les différentes modalités de transmission sont décrites dans le règlement de la consultation.

En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur la plateforme, une infoline est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 (0,34€/min) du lundi au vendredi : 09h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00.

**10 - Renseignements :**

**Renseignements administratifs :** Peuvent être obtenus auprès de la communauté de communes de l'ORIENTE au 04 95 57 97 63

**11 - Date limite de remise des offres :** 28 octobre 2022 à 17H00**12 - Date d'envoi du présent avis à la publication :** 30 septembre 2022.

Le Président, Jean Claude FRANCESCHI.

**MAIRIE DE MATRA****AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

**Organisme passant le marché :** Mairie de MATRA - 20270 MATRA

[mairie.matra@wanadoo.fr](mailto:mairie.matra@wanadoo.fr)

**Objet du marché :** Réhabilitation de l'Eglise de Matra :

Lot n° 01 : MACONNERIE - Toiture et façade.

Lot n° 02 : ELECTRICITE - Electrification des cloches.

**Type de marché de travaux :** Exécution

**Procédure :** Procédure adaptée

**Conditions de participation :**

**Justifications à fournir en phase de candidature**

Lettre de candidature (DC1).

Déclaration du candidat (DC2).

Copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s), si le candidat est en redressement judiciaire.

Déclaration sur l'honneur du candidat concernant les interdictions de soumissionner visées à l'article 43 du Code des Marchés Publics.

Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionné à l'article L323-1 du code du travail.

**Critères d'attribution :** Offre économiquement et techniquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

Offre de prix : 30%

Valeur technique : 40%

Références sur travaux similaires : 30%

**Date limite de remise des offres :** 24 Octobre 2022 à 12h00.

**Date d'envoi à la publication :** 30 septembre 2022

**Modes de retrait des documents de la consultation :**

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis d'appel à la concurrence via le profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

**Modalités et Adresse de remise des plis :**

Les soumissionnaires doivent transmettre leur offre par voie électronique via le profil acheteur <https://www.achatspublicscorse.com>

La signature électronique des documents n'est pas obligatoire.

Pour les modalités de retrait des documents et de remise des plis électroniques, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur. En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur le profil acheteur, une infoline est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 (0,34€/min) du lundi au vendredi : 09h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00.

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE**

M. le Directeur  
Avenue Paul Giacobbi  
BP 678 - 20601 BASTIA - Cedex  
Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29  
**mèl :** [direction@oehc.fr](mailto:direction@oehc.fr)  
**web :** <http://www.oehc.fr>  
SIRET 33043264200016

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

**L'avis implique un marché public**

**Objet :** REALISATION DES VRD A L'UPEP DE SARTENE

**Référence acheteur :** 2022-042-SI

**Type de marché :** Travaux

**Procédure :** Appel d'Offres ouvert

**Code NUTS :** FRM01

**Durée :** 6 mois.

**Description :** Le présent marché consiste à réaliser les VRD du site de l'ancienne et de la nouvelle station, ainsi qu'à mettre en place des grilles de défense sur le bâtiment d'exploitation existant.

**Classification CPV :**

**Principale :** 45233140 - Travaux routiers

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC :** OUI

**Forme du marché :** Prestation divisée en lots : non

Les variantes sont refusées

**Conditions relatives au contrat**

**Financement :** Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement ou du service fait si celui-ci est postérieur à la date de réception de la demande de paiement.

**Conditions particulières d'exécution :** NON

**Conditions de participation**

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

**Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.

- Indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché.

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

- Formulaire DC1, Lettre de candidature \_ Habilitation du mandataire par ses co-traitants. [disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>]

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. [disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>]

Se référer au règlement de consultation.

**Marché réservé :** NON

**Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

35% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique

5% Performances en matière de protection de l'environnement

60% Prix

**Remise des offres :** 08/11/22 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

**Validité des offres :** 6 mois, à compter de la date limite de réception des offres.

**Renseignements complémentaires :**

**Il s'agit d'un marché périodique :** NON

**Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires :** NON

**Instance chargée des procédures de recours :**

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA,

Villa Montépiano, 20407 Bastia Cedex

Tél : 04 95 32 88 66

Fax : 04 95 32 38 55,

**mèl :** [greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr)

**Envoi à la publication le :** 04/10/22

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

**Pour retrouver cet avis intégral,** accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>

Tel : 07.78.90.57.11



- \* Remis en état après travaux
- \* Entretien espaces verts
- \* Entretien vitreries

Corséa Nettoyage

Bastia

Ajaccio

Mail : [corsea.nettoyage@laposte.net](mailto:corsea.nettoyage@laposte.net)

- \* Entretien de Bureaux
- \* Entretien de copropriétés

**Corsea Nettoyage**

## DERNIERES MINUTES

N° 65

### TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

### SERVICE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

#### EXTRAIT

Par jugement du 12 Septembre 2022, le Tribunal **prononce l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire** à l'égard de :

SCI Les Hameaux de Favone ayant son siège social Résidence Mare Turchino 20220 Monticello

**Forme** : SCI Les Hameaux de Favone  
**Inscrite au RCS** : 414623983

**Date de cessation des paiements** : 12 Septembre 2022

**Juge commissaire** :

Madame Claire CHAVIGNIER

**Mandataire Liquidateur** :

**Société BALINCOURT**

1, rue Salvatore Valaze

Immeuble U Palazzo

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Liquidateur.

Pour extrait :  
Le Greffier.

N° 66

### SARL LE CRISTAL

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 15.245 €

Siège social :

Port de Plaisance de l'Amirauté

20000 Ajaccio

RCS : Ajaccio 378 622 591

Par décision de l'AGE du 09/02/2021, il **à été décidé de ne pas dissoudre la société** bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social. **Mention** au RCS d'Ajaccio.

N° 67

### «LEBELVEDERE»

Société Civile Immobilière

Au capital de 2.000 Euros

En dissolution anticipée

Résidence Parc Impérial - Le Trianon

Route des Cèdres - 20000 Ajaccio

RCS : Ajaccio 538 740 903

### CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale réunie extraordinairement en date du 30/9/2022 enregistrée au SPFE d'Ajaccio le 04/10/2022 dossier 2022 00024846, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a **approuvé** les comptes de liquidation, **donné** quitus au liquidateur et l'a **déchargé** de son mandat, et a prononcé la **clôture** des opérations de liquidation, ainsi que la disparition de la personnalité morale de la société.

Les **comptes de liquidation** ainsi que la décision prise par les associés seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Le liquidateur,  
François PERRINO.

N° 68

### AMMUNI VINS & SPIRITUEUX CONSULTANTS

SAS au capital de 5000 €

Siège social : Terrasses de Fromontica

Impasse Colombaggia

20217 Saint-Florent

SIREN : 838 042 125

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/05/2022 à 18h au siège social a **approuvé** le compte définitif de liquidation, **déchargé** Madame Annie Claire MAZOYER, demeurant 759 Avenue de Rassignani, 20290 BORGGO, de son mandat de liquidateur, **donné** à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la **clôture** de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les **comptes de liquidation** seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

N° 69

### DISSOLUTION ANTICIPEE

Suite à l'AGE du 31 décembre 2021, L'assemblée des associés de la société **AMMUNI VINS ET SPIRITUEUX CONSULTANTS**, SAS au capital de 5 000 €, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 838 042 125, dont le siège social est sis Terrasses de Fromontica, Impasse Colombaggia, 20217 Saint-Florent, a décidé de la **dissolution anticipée** de la société et de sa **liquidation amiable** sous le régime conventionnel.

Mme Annie MAZOYER, a été désignée en tant que liquidateur.

Le **siège social de liquidation** est fixé au siège social cité ci-avant. Les **actes** seront déposés au Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention.

N° 70

### Greffe du Tribunal de Commerce de MARSEILLE

2, Rue Emile Pollak

13291 Marseille Cedex 06

Tel : 0491547040

**Dénomination** : SAN MARINA

**Forme juridique** : SAS

**Adresse** :

30 Avenue du Château de Jouques,  
Les Espaces de la Sainte-Baume,  
13420 Gémenos.

**Numéro d'identification** :

RCS MARSEILLE 321 875 205 - 1981 B 00571

**Etablissement Secondaire**

RCS BASTIA 321 875 202 - 2005 B 01251

**Activité** : Vente de chaussures d'articles de maroquinerie et accessoires

**Adresse** : 16, boulevard Paoli, 20200 Bastia

**Date de la décision** : 22/09/2022

Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de **redressement judiciaire**, **Date de cessation des paiements** le 25 août 2022.

**Désignant** :

**Administrateur** :

SCP Avazeri-Bonetto, Mission Conduite Par Me F. Avazeri 23/29 Rue Haxo, 13001 Marseille et SELARL GILLIBERT & ASSOCIES, mission conduite par Me Vincent GILLIBERT, 11 Rue Venture, 13001 MARSEILLE avec les pouvoirs : assister le débiteur pour tous les actes de gestion.

**Mandataire judiciaire** :

SCP J.P Louis & A. Lageat, Mandat Conduit Par Me J.P Louis 30, Rue Cours Lieutaud, 13001 Marseille et SAS LES MANDATAIRES, mission conduite par Me Vincent DE CARRIERE, 50, Rue Sylvabelle, 13006 MARSEILLE.

Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

N° 71



### Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Lors de l'AGE du 05/06/2022, les associés de la société « **ARTEFACT** », Société à Responsabilité Limitée au capital de 1000 € dont le siège est Av. du Général Boissoudy, BP 53, 20137 PORTO-VECCHIO [RCS Ajaccio 880 048 285] ont décidé, conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code de Commerce, **qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée** de la société. **Mention** sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 72

### AVIS DE CESSON

Suivant acte sous signatures privées en date à MEZZAVIA [20167], du 07 septembre 2022, enregistré à AJACCIO, le 28 septembre 2022, Dossier 2022 00024454 référence 2A04P31 2022 A 01016. La société dénommée « **CELI-SAR** », société par actions simplifiée au capital de 1.000,00 euros ayant son siège social sis Chez Monsieur CAROTENUTO, Villa Funtanella, Chemin Saint Joseph, 20090 AJACCIO, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 900 303 157, représentée par sa Présidente, Madame Lisa CAROTENUTO,

**A VENDU A** : La société dénommée « **BELLA FRITES** », société par actions simplifiée au capital de 1.000,00 euros ayant son siège social sis, Lieudit Alivella, 20129 BASTELIACCIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 908 232 499, représentée par son Président, Monsieur Mickaël, Mario, Angelo MAURIELLO. **Un fonds de commerce** de pâtisserie, fabrication et vente de plats à emporter, traiteur, petite restauration, lui appartenant, situé 2 Chemin d'Acqualonga, 20167 MEZZAVIA, lui appartenant, moyennant le prix de CINQUANTE CINQ MILLE CINQ EUROS [55.005,00 Euros].

**L'entrée en jouissance** a été fixée au 07 septembre 2022.

Les **oppositions** éventuelles seront adressées au cabinet comptable C2C CORSE, situé Maison près de l'Aqueduc, 20167 MEZZAVIA. Le **déla** d'opposition de dix jours débute à compter de la parution dans le BODACC.

Pour insertion,

N° 73

### AVIS FIN DE LOCATION GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date à Bonifacio, du 19 septembre 2022.

Monsieur **Nicolas DI MEGLIO (locataire gérant)**, né le 22.02.1998 à Porto-Vecchio, de nationalité française, demeurant 9 rue du Palais à Bonifacio [20169].

**A MIS FIN AU CONTRAT DE LOCATION GERANCE** qui lui a été consenti à compter du 15 mai 2021 par La Société [SARL] **SAN BARTOLOMEO (loueur / bailleur)**, société au capital de 4.000 Euros dont le siège social est sis 16, rue Doria - 20169 BONIFACIO - n°R.C.S. AJACCIO 498 216 217.

**Pour un fonds de commerce** de «vente de produits de boulangerie, pâtisserie». À l'enseigne « **San Bartolu** ». Sise et exploité au 17, rue Doria à Bonifacio [20169].

## Annonces légales

### TRANSMETTES VOS FICHIERS AU FORMAT WORD

vous contact : **Albert TAPIERO**  
☎ 04 95 32 89 92 / 06 41 58 40 23  
al-informateurcorse@orange.fr



N° 74

**SQ RESIDENCE  
DE TOURISME LAETITIA**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social :

4, Lotissement Taglio d'Oro  
Bocca dell'Oro, 20137 Porto-Vecchio  
914 325 881 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 31 août 2022, l'AGE a décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter du 31 août 2022 et **sa mise en liquidation amiable** sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

**Elle a nommé comme liquidateur** Monsieur Xavier TRABIA, demeurant 20 C Chemin de la Genévière, 1213 ONEX (SUISSE), pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le **siège de la liquidation** est fixé 4, Lotissement Taglio d'Oro, Bocca dell'Oro, 20137 PORTO-VECCHIO.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les **actes et pièces relatifs** à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,  
Le Liquidateur.

N° 75

**RECTIFICATIF**

Dans l'annonce légale n° 6943, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du vendredi 16 Septembre 2022 :

**Concernant** : La transformation de L'EURL OC Plomberie en SAS

**Il faut rajouter à l'annonce :**

L'assemblée générale extraordinaire décide également de modifier la dénomination sociale de l'entreprise :

\* **Ancienne dénomination** : EURL O.C PLOMBERIE.

\* **Nouvelle dénomination** : O.C PLOMBERIE.

N° 76

**ACQUAVIVA  
PARTICIPATIONS**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1.560 euros

Siège social : Boulevard de Fogata

20220 Corbara

RCS Bastia 408 592 079

Aux termes d'une Assemblée Générale Annuelle Ordinaire en date du 10 septembre 2020, **il a été pris acte de l'expiration du mandat de Co-Commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Albert FERRETTI, et de Commissaire aux comptes suppléant de Madame Marie-Ange AGOSTINI, lesquels mandats n'ont pas été renouvelés.**

Pour avis,  
Le Président.

N° 77

**ARIA LINDA**

Société Par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 3000 euros

Siège social : Lieu-dit Campo Vallone

Résidence Mirabilis

20620 Biguglia (Corse)

877 795 211 RCS Bastia

**AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

Suite à la décision de la collectivité des associés en date du 29 juillet 2022 **de dissoudre** la société,

\* **A été nommé comme liquidatrice** : Madame Emilie BERTRAND, demeurant à BIGUGLIA (Corse) Lieu-dit CAMPO VALLONE, Immeuble Mirabilis, appartement 8, a qui ont été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

- Le **siège de la liquidation** est fixé au siège social à BIGUGLIA (Corse) Lieu-dit Campo Vallone, Résidence Mirabilis. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le **dépôt des actes et pièces** relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,  
Le représentant légal.

N° 78

**Olivier PELLEGRI**

Avocat

Port de Plaisance de Toga

Bâtiment A2 - 20200 Bastia

Tel 04 95 32 05 85

Pellegri.olivier@orange.fr

**SASU CLEMENTI**

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 200 euros

Siège social : Quartier Brancale

Villa L'Oliveraie, 20290 Lucciana

**Siège de Liquidation :**Quartier Brancale, Villa L'Oliveraie  
20290 Lucciana-810370866 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 28/09/2022, l'associée unique a décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter du 28/09/2022 et **sa mise en liquidation amiable** sous le régime conventionnel.

Madame Alexandra CLEMENTI, demeurant Quartier Brancale - Villa l'Oliveraie - 20290 LUCCIANA, associée unique, et Présidente de la Société, **exercera les fonctions de liquidateur** pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le **siège de la liquidation** est fixé au siège social, QUARTIER BRANCALE, VILLA L'OLIVERAIE, 20290 LUCCIANA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les **actes et pièces relatifs** à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 79

**RECTIFICATIF**

Rectificatif à l'avis de transfert de siège de SCI DU 12 PAPASSAUDI paru dans L'Informateur Corse Nouvelle du 06/05/2022 : Mme MARINA PISTICCINI Stella **a été nommée gérante en remplacement de Mme Muriel Clotilde PIROVANI épouse BRANDAZZI** démissionnaire à compter du 13/03/2021.

N° 80

**T.D.M.G.**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

Résidence Les Primevères

Bât B4, Cité des Cannes

20000 Ajaccio

539 105 312 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 01/10/2022, le Président de la société par actions simplifiée **T.D.M.G.**, usant des pouvoirs conférés par les statuts, **a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal du** : Résidence Les Primevères, Bât B4, Cité des Cannes, 20000 AJACCIO **au** : Valle Di Baniccia, 4 Lotissement L'Arbousier, 20167 TAVACO à compter du 01/10/2022 et de modifier en conséquence **l'article 4** des statuts.

Pour avis,  
Le Président.

N° 81

**ADDITIF**

ADDITIF à l'insertion parue dans l'informateur corse du 9 septembre 2022, concernant la Société **GAEC FIOR D'ALIGIANI**, demeurant San Giuliano, 20230 San-Nicolao.

**Siège de liquidation Adresse** : San Giuliano, 20230 San-Nicolao.

N° 82

**GUIDICELLI**Société de Participations Financières  
de Profession Libérale

de Pharmaciens d'Officine

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Ld Fiurella

Bona Corsuccia, 20167 Afa

887 714 533 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 30 avril 2022, l'associée unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, **a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution** de la Société.

Pour avis,  
Le Président.

Bastia ☆ Ajaccio ☆ Porto-Vecchio

depuis 1978...

DIALOGUE CORSE-ÉTAT

# PAS DE RUPTURE, MAIS DE LA FRITURE SUR LA LIGNE

**Le 29 septembre 2022, l'hémicycle a choisi de mettre fin à ses travaux à peine débutés après avoir appris qu'un arrêt de la chambre d'application des peines de la cour d'appel de Paris rejetait la nouvelle demande d'aménagement de peine de Pierre Alessandri. Un arrêt qui a donné lieu à une réunion précipitée de la conférence des présidents.**

« **En** signe d'indignation solennelle, l'Assemblée de Corse, en accord avec le Conseil exécutif a décidé de mettre un terme anticipé à la session en cours ». Le 29 septembre la lecture par Marie-Antoinette Maupertuis du texte de la conférence des présidents de groupes de l'Assemblée de Corse a résonné avec une gravité particulière. Suspendue depuis le début de l'après-midi, la séance de rentrée a été définitivement levée avant que les dossiers à l'ordre du jour ne soient examinés. L'annonce du rejet de la nouvelle demande d'aménagement de peine de Pierre Alessandri, condamné à la perpétuité pour l'assassinat du préfet Erignac et emprisonné depuis 23 ans, peu après le début de la séance de rentrée, a ébranlé l'hémicycle. Annonçant vouloir se réunir avec l'ensemble des groupes politiques de l'Assemblée pour réfléchir « ensemble à ce qu'il faut faire pour que le chemin de guerre vers lequel certains à Paris veulent nous conduire ne soit pas celui que nous empruntons », le président du Conseil exécutif ajoutait « Les décisions que nous aurons à prendre dans les heures, les jours à venir, seront des décisions lourdes ». Une réunion précipitée de la conférence des présidents était donc organisée afin de

savoir quelle voie emprunter. Les présidents des différents groupes ont marqué tour à tour leur indignation face à cet arrêt. « Ce n'est pas une décision de justice qui est rendue, mais une décision d'État », a estimé notamment Paul-Félix Benedetti avant d'annoncer que Core in Fronte ne participera plus aux discussions avec le gouvernement « tant qu'il n'y aura pas de clarifications ». Marie-Antoinette Maupertuis a lu un communiqué unanime de la conférence des présidents, évoquant une décision de justice « incomprise et injuste » mais également « incompréhensible » puisqu'elle justifie le maintien en détention de Pierre Alessandri par le fait que sa libération « constituerait un risque de trouble à l'ordre public » alors que l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif de Corse « considèrent que c'est au contraire aujourd'hui le maintien en détention de Pierre Alessandri, comme celui d'Alain Ferrandi, qui pourraient être générateurs d'un tel trouble ». Notant que l'arrêt contrevient « à la logique d'apaisement qui conditionne le bon déroulement et la réussite du processus de négociation engagé entre la Corse et l'État », le texte réaffirme l'exigence « de vérité et de justice relativement aux conditions de l'assassinat d'Yvan Colonna », estimant qu'il « appartient donc au Gouvernement de recréer rapidement les conditions poli-

PROCESSUS DE DISCUSSIONS AVEC L'ÉTAT

## TROUVER LE CHEMIN DE LA CONVERGENCE

**«Il y a quelques semaines,** après des années de déni, s'ouvrirait un processus de discussions entre la Corse et l'État français». Lors de la séance de questions orales de la session du 29 septembre, avant que la session de rentrée ne soit annulée, *Joseph Giacomettei-Piredda, qui a annoncé siéger désormais comme non-inscrite, a entendu rappeler l'importance du cycle de discussions avec Paris. Regrettant le fait que «la représentation élue de la Corse n'a toujours pas commencé à élaborer une réflexion concertée sur le projet qu'elle entend présenter» elle a souligné l'urgence de «mettre en place une instance de travail réunissant toutes les sensibilités de l'Assemblée de Corse qui nous permette d'arrêter en Corse la base et les contours du projet qui sera porté à Paris» et interrogé l'Exécutif sur la mise en place d'un tel groupe de travail.*

«Je pense qu'il y a deux niveaux d'instance à mettre en place», lui a répondu Gilles Simeoni. «Le premier niveau est un groupe de travail qui regroupera la présidente de l'Assemblée de Corse, l'ensemble des groupes représentés au sein de l'hémicycle et moi-même, éventuellement accompagné d'un ou plusieurs conseillers exécutifs en fonction des thématiques qui seront traitées. Je vous proposerai que cette instance se réunisse a minima une fois tous les quinze jours, et peut-être même une fois par semaine si la fréquence paraît soutenable», a ajouté le président de l'Exécutif en détaillant vouloir créer un «espace d'échanges, de dialogue, de bilan, d'animation». Il s'agirait, a-t-il souligné de «rechercher un espace de discussion à la fois pour le suivi du processus, et pour formaliser nos propositions dans tous les domaines», lançant par la même occasion une réponse cinglante à une critique qui avait été formulé du côté du groupe Avanzemu: «Il ne s'agit pas de rechercher un consensus mou. Il s'agit de parler entre nous pour aller le plus loin possible sur le chemin de la convergence, tout en restant en cohérence avec nos opinions politiques, nos choix fondamentaux». Concernant le deuxième niveau d'instance qu'il souhaite mettre en place, Gilles Simeoni a annoncé vouloir travailler aux côtés de l'ensemble des forces nationalistes représentées dans l'hémicycle, «dans la mesure où 70 % des Corses se sont prononcés pour l'ensemble des listes se revendiquant du mouvement national. À ce moment de notre histoire, au-delà des désaccords qui ont pris des formes très aigües dans les critiques vis-à-vis de la majorité territoriale ou du Conseil exécutif notamment ces dernières semaines, je pense que notre responsabilité à tous est d'essayer de construire un socle commun à défendre ensemble devant Paris, parce que nous savons que c'est aussi une des conditions de la réussite, en tous cas de notre capacité à nous faire entendre». ■ MP

La décision de justice «contrairement à ce qui est mentionné dans ses motivations, constitue un risque pour l'ordre public»

tiques d'un dialogue serein et de la confiance réciproque». Dès le lendemain, l'Ora di u Ritornu, collectif de soutien aux prisonniers politiques, a appelé les élus à suspendre les discussions avec le gouvernement, alors que le sénateur Jean-Jacques Panunzi, dans un communiqué du 1<sup>er</sup> octobre, jugeait que «le Conseil exécutif et la majorité territoriale ont pris des positions qui s'avèrent contre-productives et qui reposent sur des postures [...] Le chantage consistant à dire que dans ces conditions, la participation aux discussions de Beauvau serait remise en cause est un non-sens». De même, pour le groupe de droite un Soffiu Novu, si la décision de justice «contrairement à ce qui est mentionné dans ses motivations, constitue un risque pour l'ordre public», elle «ne doit en rien être une excuse pour rompre le dialogue avec le gouvernement, dialogue qui doit permettre à la Corse de défendre son avenir et ses politiques dans des secteurs clefs». Enfin, à l'issue d'un séminaire organisé le 2 octobre à Corte et destiné initialement à évoquer le contenu souhaité pour l'autonomie de la Corse, Femu a Corsica, tout en assurant de sa détermination «à voir aboutir le processus de discussions en cours avec Paris» a demandé «à l'État et au gouvernement de donner sans délai des signes publics clairs. Cette déci-

sion et la logique de vengeance qui la sous-tend font peser un risque majeur sur le processus de négociation engagé entre la Corse et l'État. Il y a donc urgence à recréer les conditions du dialogue et de la confiance». A priori, donc, pas de rupture du dialogue envisagée, du côté de la majorité territoriale.

Toutefois, le 4 octobre, nouveau petit coup de théâtre, avec un communiqué du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer annonçant le report de la venue en Corse, initialement prévue pour les 6 et 7 octobre, de Gérald Darmanin. Une décision intervenue après que le ministre et le président du Conseil exécutif de Corse se soient entretenus la veille. «À l'issue de cet entretien, et à la lumière de la déclaration de la conférence des présidents de l'Assemblée de Corse, ils sont convenus que les conditions d'un débat serein avec les maires sur des politiques publiques telles que le traitement des déchets et l'eau ne sont pas réunies» indique le communiqué qui précise que ce report vise à «préserver la qualité des échanges tenus jusqu'à présent et recréer les conditions de la poursuite sereine du processus de dialogue engagé entre la Corse et l'État». Une nouvelle date de visite devait être déterminée prochainement «en relation avec les élus de la Corse». ■ Manon PERELLI (avec EM)

# CARNETS DE BORD

## INQUISITION, ANNIVERSAIRE ET ÉPÉE DE DAMOCLÈS

par Béatrice HOUCARD



Ce qui devait arriver arriva: dans un rêve, un vrai rêve alors que j'étais endormie, j'ai vu passer Sandrine Rousseau. Impossible, au réveil de ce rêve-cauchemar, de savoir ce que la députée «écoféministe» de Paris était venue y manigancer. Répétait-elle qu'il faut «changer de mentalité pour que manger une entrecôte cuite sur un barbecue ne soit plus un symbole de virilité»? Voulait-elle me convaincre que le travail est «une valeur de droite» et qu'il existe un «droit à la paresse» éventuellement financé par les allocations-chômage? Dénonçait-elle un petit camarade écolo, mâle blanc à tendance patriarcale de préférence, donc a priori coupable, en révélant des éléments de sa vie privée, sans preuve ni délit, pour mieux lui piquer sa place? Sandrine Rousseau est partout, jusque dans les rêves. Il faut dire qu'elle parle beaucoup, tout le temps, qu'elle adore «faire le buzz» et que mes amis des médias lui tendent complaisamment le micro. Notamment le service public, France Inter en tête, qui ne peut plus se passer d'elle. Dans le milieu, on dit que c'est «une bonne cliente»: avec elle comme invitée, on est sûr que l'émission aura de l'écho.

On peut sourire. S'énervier. Juger que sa visibilité médiatique est cent fois plus forte que son poids électoral. Mais s'inquiéter aussi. Car, sous prétexte de défendre les femmes, ce qu'on ne saurait évidemment contester, Sandrine Rousseau livre un combat contre le patriarcat qui n'est qu'un combat contre les hommes (sauf son compagnon, dont elle dit qu'il est «déconstruit»).

Elle flirte aussi dangereusement avec des propos totalitaires. Par exemple, quand elle souhaite la création d'un «délit de non-partage des tâches ménagères», elle assume de dire que la politique doit s'intéresser de très près à l'intimité des Français. Quand des internautes critiquent ses prises de position ou se moquent d'elle, Sandrine Rousseau crie au «cyber-harcèlement» alors qu'elle ne reçoit que la rétribution de sa gloire récente et peut-être éphémère. Quand elle n'aime pas un article, elle semble avoir un petit problème avec la liberté de la presse, déniaut par exemple à *Libération* le droit d'utiliser le mot «enquête», exercice journalistique pourtant incontestable depuis toujours.

Sept ans après le massacre de *Charlie Hebdo*, elle pense

qu'on ne peut pas rire de tout. Et quand Yann Barthès lui avait rétorqué dans l'émission *Quotidien*: «On rit chacun à sa façon, non?», Sandrine Rousseau avait eu cette réponse stupéfiante: «Ça fait partie des transformations que nous devons opérer...» En Allemagne de l'Est, jadis, la sinistre Stasi aussi en avait rêvé.

### PAS DE BOUGIES

Cinquante ans, ça se fête, ça s'arrose, ça se célèbre! C'est vrai pour un simple mortel passant le cap du demi-siècle. C'est aussi vrai pour un parti politique. C'est ce qui arrive au Front national, né le 5 octobre 1972 et rebaptisé «Rassemblement national» le 1<sup>er</sup> juin 2018.

D'autres partis sont passés par là. Le 13 décembre 1970, cinquante ans après le congrès de Tours, le Parti communiste avait fêté ses 50 ans en publiant une série de dessins dans *L'Humanité dimanche*: cinquante ans «au service du peuple, de la nation, pour l'avenir», pouvait-on y lire. L'exercice n'était pas facile: il fallait tout de même gommer le pacte germano-soviétique. En revanche, en 1970, le PCF considérait toujours, par la bouche de Georges Marchais, que le communisme de l'Union soviétique offrait un bilan «globalement positif».

Pour ses cinquante ans, en 2011, le Parti socialiste, à défaut de bougies sur un gâteau, avait soufflé le chaud et le froid: le 15 mai, Dominique Strauss-Kahn, considéré (à tort ou à raison) comme le favori de l'élection présidentielle, était arrêté à New York. Mais, en fin d'année, le parti de François Mitterrand réussissait la seule primaire qui, à ce jour, ait permis de gagner la présidentielle avec le choix de François Hollande, qui allait l'emporter en 2012 sur Nicolas Sarkozy. D'autres n'ont jamais franchi le cap des 50 ans: le RPR (lancé en 1976 par Jacques Chirac après plusieurs changements de noms du parti gaulliste) s'est fondu dans l'UMP en 2002, comme l'UDF (créée en 1978 par Valéry Giscard d'Estaing). Puis est venu le parti Les Républicains en 2015.

Il ne faut pas oublier le doyen: le Parti radical, créé en juin 1901 par Léon Bourgeois et qui a accueilli, au fil des décennies, des personnalités d'importance: Édouard Herriot, Henri Queuille, Édouard Daladier, Camille Chautemps, Pierre Mendès-France



Illustrations d'après photos DR

ou Gaston Monnerville. Il est dirigé aujourd'hui par Laurent Hénart et ne pèse plus guère dans le débat politique.

Reste, donc, le Front national. Quand il est créé en 1972, Jean-Marie Le Pen n'en est pas le leader. Il est celui que ses amis considèrent comme le plus présentable pour en prendre la présidence. Disons, si l'on peut dire, qu'il est le plus « modéré » [si, si!] au milieu des néo-fascistes du mouvement Ordre nouveau, adeptes du « nationalisme révolutionnaire ». En bon marin, Jean-Marie Le Pen devient très vite le seul maître à bord pour incarner pendant près de quatre décennies le FN et l'extrême-droite française, se présentant à cinq reprises à l'élection présidentielle et se qualifiant pour le second tour face à Jacques Chirac et au détriment de Lionel Jospin en 2002.

Depuis qu'elle a pris la présidence du FN en 2011, Marine Le Pen a tout fait pour gommer le passé, à force de « dédramatisation », allant jusqu'à faire exclure son père du parti. Depuis des mois, ce 50<sup>e</sup> anniversaire était donc un casse-tête pour le Rassemblement national : le célébrer en invitant Jean-Marie Le Pen, expert ès-lapsus contrôlés, dérapages volontaires et propos antisémites, c'était prendre le risque de faire s'écrouler l'édifice de normalisation, voire de banalisation, que Marine Le Pen tente de réussir. Mais organiser une grande fête sans le fondateur, c'était un tantinet goujat. Il n'y a donc pas eu de fête ni de gâteau mais un colloque très sérieux, organisé le 6 octobre, auquel Jean-Marie Le Pen n'a évidemment pas été invité. Le tout s'est déroulé à l'Assemblée nationale car en juin, le Rassemblement national a fait élire quatre-vingt-neuf députés, cadeau d'anniversaire inattendu...

### COUCOU, FAIS-MOI PEUR

Attention, si vous n'êtes pas sages, je vous renvoie devant les électeurs. En d'autres termes, exprimés lors d'un dîner de la majorité par le président Emmanuel Macron : si les députés votent une motion de censure, je dissous l'Assemblée nationale. Émoi général dans la presse, les télé et surtout les réseaux sociaux, où l'on semble n'avoir jamais ouvert un livre d'Histoire. Vous vous rendez compte ! Si les députés votent une motion de censure, il osera dissoudre l'Assemblée !

La belle affaire. Si une majorité de députés [au moins 289, très précisément] adopte une motion de censure, le gouvernement est renversé. Il n'existe plus. Il n'y en a plus. De gouvernement avec majorité relative qu'il est depuis les élections législatives du mois de juin, le gouvernement d'Elisabeth Borne deviendrait un gouvernement minoritaire s'il est censuré. Le président n'a donc qu'une seule arme : celle de dissoudre et de redonner la parole aux électeurs. Pas de quoi s'émouvoir, c'est dans la Constitution.

Emmanuel Macron aurait voulu, dit-on, envoyer un message subliminal aux députés. Or ceux-ci connaissent l'existence de cette épée de Damoclès depuis juin et même depuis toujours, quelle que soit la législature. Aux termes de l'article 12 de la Constitution, « le Président de la République peut, après consultation du Premier ministre et des présidents des assemblées, prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale. Les élections générales ont lieu vingt jours au moins et quarante jours au plus après la dissolution ». Ajoutons que la « consultation » ne vaut pas acquiescement : en 1997, Jacques Chirac avait dissous l'Assemblée malgré l'avis défavorable des présidents de l'Assemblée et du Sénat, Philippe Séguin et René Monory.

Reste « la » question : une motion de censure peut-elle être adoptée, à l'occasion par exemple du vote sur la réforme des retraites ? Prenons la calculette, touche « addition » : il y a 89 députés du Rassemblement national ; 75 de la France insoumise ; 23 écologistes ; 31 socialistes ; 22 communistes et apparentés. Total : 240 députés. Manquent 49 voix. Il y a aussi 20 députés Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires, 62 députés de droite du parti Les Républicains, et 4 députés non-inscrits susceptibles de voter la censure. Pour atteindre le chiffre fatal de 289, il faudrait donc que toute la gauche, le RN et les deux-tiers de la droite votent ensemble la censure. Or on n'imagine pas la droite mêler ses voix à une motion de censure de la France insoumise ; ni la gauche voter un texte déposé par le Rassemblement national. Seul le RN, un rien kamikaze, pourrait s'associer à une motion de censure déposée par la France insoumise. Il manquerait encore des voix pour atteindre les 289. Mais gardons un peu de prudence : en politique, tout peut arriver. ■

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

## Une palme d'or pour Air Corsica

**Le 4 octobre 2022**, les responsables de la compagnie aérienne régionale Air Corsica\* étaient reçus au Sénat pour la remise de la Palme d'or de l'implication environnementale, décernée par le Comité de France, organisation qui a pour vocation de reconnaître et distinguer ceux qui contribuent, notamment, au prestige de la France, à la défense de l'environnement, mais aussi au rayonnement économique, industriel ou culturel du pays. Le comité, a examiné de nombreuses candidatures provenant de différents acteurs du marché français sur le thème du développement durable et la lutte contre les pollutions. «*La compagnie Air Corsica nous a convaincus de son engagement et ses efforts avérés en la matière*, a déclaré son président, Olivier de Tilière. *En la nommant lauréate, nous avons par ailleurs souhaité rappeler, notamment, l'importance que notre comité attache au suivi mené pour la mise en route d'une recherche de meilleure maîtrise environnementale du transport aérien, qui doit désormais, plus que jamais, intégrer les conséquences écologiques dans le cadre direct de sa politique de développement*». Depuis mars 2020, à l'origine pour des raisons sanitaires, la compagnie a cessé ses achats pour la presse papier, soit près de 40 tonnes de déchets évités en 2021. Elle a également été la première compagnie aérienne française à déployer le tri sélectif à bord de tousses avions à partir de mai 2022. En 2021, Air Corsica a choisi de renforcer sa stratégie en matière de développement durable et de responsabilité sociétale des entreprises [RSE] avec Ambizione 2025. D'ici 2025, elle devrait avoir renouvelé 70 % de sa flotte et réduit de 16 % ses émissions de CO<sup>2</sup>. ■ AN

\* Marie-Hélène Casanova-Servas, présidente du Conseil de surveillance; Luc Bereni, président du Directoire et Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, directrice développement durable RSE



Photo Air Corsica

### SOCIÉTÉ

## Soutenir étudiants et élèves du secondaire face à la cherté de la vie

**Alors que les cours ont repris** depuis quelques semaines, la conseillère territoriale Sandra Marchetti de Fà Populu Inseme a adressé, le 29 septembre, une question orale à l'Exécutif sur les aides que la Collectivité de Corse [CdC] peut apporter aux étudiants et élèves du secondaire face à la cherté de la vie. «*Cette rentrée est particulièrement marquée par une forte tension sociale à laquelle nous avons répondu en menant une politique forte et volontariste*», a indiqué Antonia Luciani, conseillère exécutive en charge de l'éducation qui a tout d'abord évoqué la convention signée récemment entre la CdC et le Crous, qui prévoit différents dispositifs pour l'année universitaire 2022-2023: «*Tout d'abord, la gratuité totale du ticket de restauration au sein du restaurant universitaire pour tous les étudiants, boursiers et non boursiers. Nous avons aussi décidé d'attribuer comme l'an passé une aide de rentrée à tous les étudiants boursiers de l'Académie de Corse à savoir approximativement 2 000 étudiants, pour un montant de 500 € par étudiant boursier*». Rappelant également que la CdC consacre à son schéma d'aide à la vie étudiante un budget de près de 2,5 millions d'euros, à travers des mesures destinées à «*aider les apprenants à poursuivre leurs études. Les difficultés financières ne doivent en aucun cas constituer un motif de renoncement ou d'interruption des études*». Concernant l'enseignement secondaire, elle a par ailleurs souligné que la CdC «*finance la gratuité des principaux manuels scolaires du lycée et la gratuité des équipements spécifiques pour les élèves des lycées professionnels. Parallèlement, et cela durant l'année scolaire 2022-2023, nous agissons sur deux leviers principaux afin que les établissements scolaires bénéficient des ressources financières nécessaires pour faire face aux inflations constatées, tant au niveau énergétique qu'alimentaire*». La CdC, a-t-elle précisé, absorbera d'une part «*les surcoûts énergétiques à travers des subventions exceptionnelles aux établissements*», et prendra d'autre part à le reste à charge «*s'il y a un surcoût à prévoir sur l'achat des matières premières. Ainsi, au regard de la situation économique, les tarifs de restauration et d'hébergement resteront également inchangés pour l'année 2023*». ■ MP

### Les chiffres de la semaine

# 25%

à 42 % des salariés qui y sont éligibles n'ont pas recours à l'assurance-chômage, a révélé un article du quotidien Les Echos publié le 3 octobre 2022. Soit, sur un an, entre 390 000 et 690 000 personnes non-recourantes. Ces données ressortent d'une étude menée entre le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et le 31 octobre 2019, par la Direction des statistiques du ministère du Travail (Dares) et transmise au Parlement.

### Les chiffres de la semaine

# 27

projets soutenus par la Collectivité de Corse et l'Etat pour l'édition 2022 de la Fête de la Science qui se déroule du 7 au 17 octobre 2022 sur l'ensemble de l'île et s'intéresse aux thématiques du climat et de l'urgence écologique. La Collectivité de Corse apporte son soutien à 18 projets, pour un montant total de 54 504,65 €. L'Etat soutient quant à lui 9 projets, pour un montant total à hauteur de 22 787,06 €

### Les chiffres de la semaine

# 2

nouveaux studios acquis à Marseille par l'association Inseme qui vient en aide aux personnes devant se déplacer hors de Corse pour des raisons médicales. Situés près de l'hôpital de la Timone, ces logements ont été acquis sur les fonds propres d'Inseme mais aussi grâce à l'aide de deux partenaires: le fonds de dotation de la Mutuelle de la Corse à hauteur de 20 000 € ainsi que le Crédit Mutuel à hauteur de 7 000 €.

## MUSIQUE

**Feli**

En compagnie de dix choristes et musiciens, Feli conjugue concerts et enregistrement live d'un album qui sortira le 5 décembre 2022. Les titres en ont été choisis directement par le public via les réseaux sociaux. «*J'ai respecté ce choix à la lettre, souligne Feli, et si je n'ai pas été surpris de voir certaines chansons plébiscitées, comme par exemple Golu ou Quand'è tu balli et quelques autres, voir que le public a retenu des airs qui remontent au début de ma carrière, c'est tout de même émouvant.*» En effet, Feli, c'est une carrière solo qui a débuté en 1989. C'est aussi une collaboration de plus de 30 ans avec le poète de langue corse Ghjuvan'Terramu Rocchi. Au fil de cette collaboration, plus de treize albums se sont inscrits dans le patrimoine collectif de notre île, dont trois destinés aux enfants: Ghjuvan'Terramu qui était aussi conseiller pédagogique de langue et culture corses, a partagé avec Feli son amour pour sa langue et sa volonté de la transmettre. Amparate mi à cantà, un tout nouveau single dont, dans cet esprit, Feli signe paroles et musique, sera disponible sur les plateformes de téléchargement à partir du 5 novembre. Il annonce la sortie prochaine d'un album. Et, depuis peu, les radios de l'île diffusent une toute nouvelle chanson de Feli, *Una sera in paese*, dont les paroles sont de Patrick Croce et la musique de son fils, Stefanu Travaglini, elle aussi accessible en téléchargement.

Les 7 et 8 octobre 2022, 20 h 30. Espace culturel Charles Rocchi, Biguglia. [04 95 34 86 95](tel:0495348695) & [www.biguglia.fr/espace-culturel/](http://www.biguglia.fr/espace-culturel/)

**Hommage à Petru Guelfucci**

Le 8 octobre 2021, Petru Guelfucci s'éteignait à Marseille. La Corse perdait une de ses plus belles voix, mais aussi un militant culturel qui avait toujours eu à cœur de s'inscrire dans le partage et la transmission, notamment en enseignant le cantu in paghjella aux jeunes comme aux moins jeunes. Praticalingua Corti, structure d'enseignement et de pratique de la langue corse en immersion, a souhaité lui rendre hommage, dans son village natal, à l'occasion du premier anniversaire de sa mort: messe interprétée par les chanteurs de Sermanu; concert avec Stella et Petrusantu Guelfucci, Stéphane Sayag, Jean-Paul Colombani, J-L Geronimi et F. Andreani puis soirée de veillée.

Le 8 octobre 2022, à partir de 18h. Eglise et salle des fêtes de Sermanu.

[07 56 36 95 32](tel:0756369532) & [www.facebook.com/praticalinguacorti](http://www.facebook.com/praticalinguacorti)

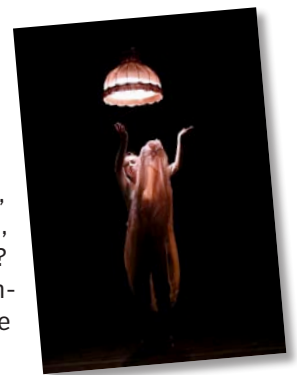


## DANSE

**Leïla Ka**

Danseuse et chorégraphe, Leïla Ka a débuté son parcours par les danses urbaines qu'elle a croisées avec d'autres influences et intègre à sa recherche une théâtralité dansée pour évoquer la difficulté d'être soi, le destin et les identités. Ce spectacle présente trois de ses créations. Dans *Pode Ser*, il est question de limites, d'aspirations mais aussi de désarroi, peut-être celui d'être au monde et de n'être que soi; Leïla Ka s'y engage seule dans un dialogue brut, à travers différents langages chorégraphiques, à la recherche des identités multiples qui constituent l'individu. Dans *Bouffées*, cinq femmes immobiles, debout face au public, essuient leurs joues inondées de larmes. De quel chagrin sont-elles porteuses? Leur appartient-il? Comment penser «l'inguérissable»? *C'est toi qu'on adore* met en scène deux danseuses, tour à tour bancales, malades ou exultantes, leurs corps vacillent, chutent, se redressent, se relèvent et se répondent, exprimant cette pulsion de vie qui fait qu'on tient debout.

Les 14 et 15 octobre 2022, 21 heures Fabrique de théâtre, Bastia. [04 95 39 01 65](tel:0495390165) & [www.theatrealibi.fr](http://www.theatrealibi.fr)



## THÉÂTRE

**Le petit coiffeur**

Après *Adieu Monsieur Haffmann*, [quatre Molières en 2018], où il était question de l'Occupation et de la menace constante sous laquelle vivaient les Juifs, l'auteur et metteur en scène Jean-Philippe Daguerre se penche sur la Libération et son corollaire, l'épuration, avec son cortège de rancœurs, d'abus. L'action se déroule durant l'été 1944. Chartres a été libérée et la chasse aux «collabos» est ouverte. Chez les Giraud, on l'envisage plutôt d'un bon œil, car on a payé au prix fort l'engagement dans la Résistance: le père, dénoncé et arrêté, n'est jamais revenu. La mère, Marie, désormais reconnue comme une héroïne, gère un salon de coiffure avec son fils, Pierre, qui préfère cela dit manier les pinceaux que les ciseaux. Un jour, Marie lui adresse une cliente pour lui servir de modèle, Lise, une jeune institutrice. À son contact, Pierre jusqu'alors timoré, s'éveille à la vie. Tout bascule lorsque le comité d'épuration s'en prend à Lise. Pierre la défendra-t-il jusqu'au bout, ou cédera-t-il à la pression du groupe? Marie, qui a tant eu à souffrir de la collaboration, va-t-elle la condamner sans chercher à démêler le vrai du faux ou bien tenter de faire ce qui est juste? Jean-Philippe Daguerre montre la violence des rancunes, servies parfois par le prétexte de châtier les collaborateurs, exacerbées par la colère, les souffrances, le deuil ou la veulerie.

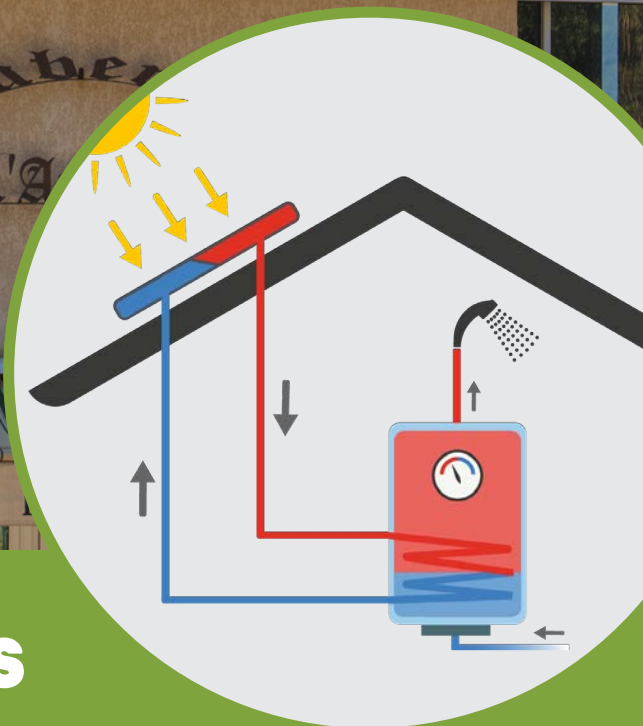
Le 15 octobre 2022, 21h. Théâtre de Propriano. [04 95 76 70 00](tel:0495767000) & [theatredepropriano.com](http://theatredepropriano.com)





# U SOLE PÈ A TRANSIZIONE ECULUGICA!

**Aides à l'installation de votre  
chauffe-eau solaire collectif**



**ENTREPRISES, COLLECTIVITÉS**

**Appelez le 04 95 10 98 64**